

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 25 MAI 2010**

Sous la Présidence de Monsieur Christian ENTEM, Maire.

-:-:-

SOMMAIRE

Pages

POINT 1

- 1.1 – Élection d'un secrétaire de séance 3
- 1.2 – Appel nominal 3
- 1.3 – Adoption du procès verbal de la séance du 30 mars 2010 4

POINT 2 – AFFAIRES FINANCIERES

- 2.1 Convention avec la CAD pour le fonds de concours annuel aux communes 5
- 2.2 Décision modificative n° 1 6

POINT 3 – AFFAIRES SOCIALES

- 3.1 La structure d'accueil petite enfance Françoise Dolto devient espace Multi accueil Françoise Dolto 7
- 3.2 Bourse de soutien aux stagiaires en formation BAFA ou BAFD 9

POINT 4 – LOGEMENT

- 4.1 Acquisition de terrains contenus dans le périmètre de la ZAC du Raquet
Projet Chênelet 11

POINT 5 – JEUNESSE ET SPORTS

- 5.1 Subvention exceptionnelle à l'AS Sin Athlétisme 10

POINT 6 – TRAVAUX DE VOIRIE, URBANISME, BATIMENTS

- 6.1 Avenant n° 1 au marché de prestations liées à l'exploitation des installations de Chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation, de traitement des eaux, de climatisation des bâtiments communaux et de la piscine de la ville de Sin le Noble 14
- 6.2 Réseau de chaleur de Sin le Noble, renouvellement de la délégation de service public 15
- 6.3 Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme 17
- 6.4 Le Raquet – Dossier de réalisation de ZAC déposé par la CAD – Approbation des équipements publics à réaliser en phase 1 (2010-2013) 19
- 6.5 Cession d'une bande de terrain au profit du Conseil Régional Nord/Pas de Calais 21
- 6.6 Dénomination de la voirie perpendiculaire à la rue Longue – Impasse Potleau 22
- 6.7 Dénomination de la voie située derrière à l'école Matisse – Rue Aimé Césaire 23
- 6.8 Dénomination de la future voirie de la Montée – Rue Léopold Sedar Senghor 23

POINT 7 – AFFAIRES SCOLAIRES

- 7.1 Subvention exceptionnelle à l'OCCE de l'école Matisse 25

POINT 8 – VIE ASSOCIATIVE – DEMOCRATIE LOCALE

- 8.1 Subvention exceptionnelle – remboursement de repas au Deu Deuch Club 25
- 8.2 Subvention de fonctionnement à la SAPAD 25
- 8.3 Dénomination des Jardins Familiaux 27

POINT 9 – CULTURE, FETE ET COMMUNICATION

- 9.1 Festivités de la ducasse – contrats 28

POINT 10 – DIVERS

- 10.1 Droits de voirie et de stationnement – confirmation de tarifs 30
- 10.2 Fabrication de repas pour la ville de Cuincy 30

POINT 11 – ETAT DES DECISIONS DIRECTES

31

POINT 12 – QUESTIONS ORALES

35

1.1 - Élection du secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs bonsoir, chers collègues du Conseil Municipal. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal est ouvert en session ordinaire. Je vous propose de nommer Emilie Martins comme secrétaire de séance.

1.2 - Appel nominal

M. LE MAIRE : Emilie, peux-tu faire l'appel ?

Mme MARTINS : Bonsoir.

- Christian ENTEM – Présent.
- Véronique Legrand – Présente.
- Josyane Bridoux – Présente.
- Vincent Campisano – Présent.
- Daniel Poulain – Présent.
- Daniel Cordonnier – va arriver.
- Cécile Démarecaux – Présente.
- Philippe Réant – Présent.
- Fatima Hadj Abdelkader – Présente.
- Marina Dabonneville – Présente.
- Roger Marie – va arriver.
- Laurène Watrelot – Huret – Absente, a donné pouvoir à Philippe Réant.
- Frédéric Jouvenez – Présent.
- Anna-Maria Miletto – Présente.
- Abdelaziz Bensrih – Présent.
- Andrée Dumont – Présente.
- Guillaume Krzykala – Présent.
- Géraldine Drouhard – Absente, a donné pouvoir à Véronique Legrand.
- Jean-Pierre Stobiecki – Présent.
- Audrey Stachowiak - Absente, a donné pouvoir à Marina Dabonneville.
- Maurice Wannepain – Présent.
- Florence L'hostis – Présente.
- Robert Mascllet – Présent.
- Sigrid Delgove – Absent, a donné pouvoir à Frédéric Jouvenez.
- Christian Hiolle – Présent.
- Emilie Martins – Présente.
- Benjamin Dupont – A donné pouvoir à Cécile Démarecaux jusqu'à son arrivée.
- Christiane Pezin – Présente.
- Jean-Michel Chotin – Présent.
- Jean-François Van Nieuwenhuyse – présent.
- Stéphanie Lalart – Absente, a donné pouvoir à Corinne Jupin.
- Franck Dernoncourt – Absent, a donné pouvoir à Jean-Michel Chotin.
- Corinne Jupin – Présente.

M. LE MAIRE : Avant d'aborder l'ordre du jour du Conseil Municipal, vous avez eu sur table un rectificatif de l'ordre du jour, le point 4, c'est « logement ». Cela veut dire que l'acquisition des terrains contenus dans le périmètre de la ZAC, qui était initialement prévue au paragraphe 6, est basculée au paragraphe 4 « logement ».

Vous avez également deux motions sur table, l'une sur le soutien aux salariés d'AFR, une deuxième motion concernant la réforme de la structure petite enfance.

Quelques informations :

- la ville de Sin-le-Noble n'apparaît plus dans la liste du réseau d'alerte, cette année.
- Un deuxième point ; la signature de la convention de la rénovation urbaine serait envisagée le 1^{er}, le 8, ou le 9 juillet 2010.
- Concernant la dotation de développement urbain, vous vous souvenez que l'année dernière, en 2009, nous avons bénéficié de ce plan ; l'enveloppe était, au niveau national, de 50 M€ et nous avons pu bénéficier de 380 000 €, suite à cinq dossiers

acceptés. Cette année, l'Etat reconduit ce dispositif pour la même enveloppe nationale, 50 M€.

Sin-le-Noble est toujours éligible, car je rappelle que pour être éligible à cette dotation, il faut qu'il y ait une ZUS et que la population de cette ZUS fasse au moins 20 % de la population de Sin-le-Noble.

Un deuxième critère, c'est que nous sommes dans un projet de rénovation urbaine.

- Il y a également une autre information ; souvenez-vous, nous avons planifié, programmé, en 2009, des chantiers d'insertion. Nous les avons reconduits au premier semestre 2010 et ces chantiers seront reconduits jusqu'à la fin de l'année, c'est-à-dire six mois supplémentaires, second semestre 2010 pour les chantiers d'insertion.
- Une information qui concerne la dissolution du Syndicat Intercommunal de la Scarpe, ce que nous appelons le SIS. Souvenez-vous, nous avons demandé la dissolution de ce Syndicat, toutes les communes adhérentes, notamment dans le Douaisis, uniquement du Douaisis d'ailleurs.
L'Arrêté Préfectoral est tombé le 23 avril, nous informant que le Syndicat Intercommunal de la Scarpe était bien dissout.
- la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 23 juin à 18h30.

Je ne pense pas avoir oublié d'autres points.

1.3 - Adoption du procès verbal du 30 mars 2010

M. LE MAIRE : Approbation de la séance du PV du Conseil Municipal du mardi 30 mars 2010, est-ce que vous avez des remarques ?

Cécile ?

Mme DEMARECAUX : Je voulais signaler que j'étais absente, au niveau de l'appel nominal. On me compte présente alors que j'étais absente ce jour-là et j'avais donné pouvoir, je pense, à Fatima.

Ensuite, j'aurais voulu apporter une petite explication, car j'étais absente, je n'ai pas pu l'apporter à ce moment-là..., au sujet des coopératives, par rapport aux 212 €.

Je vois, Madame Pezin, que vous êtes attristée du sort que nous réservons aux coopératives scolaires.

Nous n'avons pas voulu faire une économie de 212 €.

Vous savez sûrement que la somme qui est allouée à chaque école est en fonction des effectifs. Etant donné que les effectifs étaient en chute, cela implique obligatoirement une chute des subventions.

L'économie, nous ne l'avons pas réalisée, puisque nous avons financé deux projets pour l'instant et par la suite, vous verrez qu'il y en a, en fait, trois.

Deux projets ; l'opération OSIER, qui a augmenté nos versements de 300 € à la coopérative scolaire, plus le financement d'un voyage à l'Assemblée Nationale, pour l'Ecole Molière, qui a également augmenté notre contribution de 300 €. Ce qui en fait 600 € supplémentaires, apportés aux coopératives scolaires et non pas une économie de 212 €.

Nous n'avons pas effectué d'économies sur des coopératives scolaires.

M. LE MAIRE : Merci Cécile.

Une précision, effectivement..., en observant les précédentes délibérations, bien antérieures à 2008, le calcul était identique. Il y avait des baisses pour certaines écoles, des hausses pour d'autres et finalement je pense que la remarque était totalement gratuite.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Marina ?

Mme DABONNEVILLE : J'avais dû quitter le Conseil Municipal pour la représentation théâtrale.

J'ai vu, effectivement, que dans le compte rendu, il y avait des remarques sur le Printemps Culturel.

J'aimerais souligner, que pour la question au niveau des chambres, il y a certains retours qui ont été négociés, il n'y a pas eu le nombre de chambres indiqué et quant au catering, c'est pareil. Le catering a été respecté, dans la mesure du possible, évidemment. Mais il y a eu quand même une surveillance des services.

De toute façon, il y aura une Commission prochainement, une Commission Culture et nous ferons le bilan du Printemps Culturel.

Par contre, les dépenses sont en baisse comme l'année dernière.

M. LE MAIRE : Merci Marina pour ces précisions.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Vincent ?

M. CAMPISANO : Page 10, l'avant avant dernier paragraphe « Nous, ici, à Sin-le-Noble, nous avons nos jeunes, nous avons notre école de football. On arrive à faire, avec le sport... ». Et juste au-dessus, il y a un autre élément, au niveau de l'UAB « une ville comme Dechy, avec apparemment des moyens différents, va passer en nationale I ». Mais c'est une ville comme Orchies. Ce n'est pas Dechy, mais Orchies. Il faut le signaler.

M. LE MAIRE : Merci Vincent.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Je vous propose de passer au vote, qui est pour ?

Je signale l'arrivée de Monsieur Roger Marie, Benjamin Dupont et de Monsieur Daniel Cordonnier.

ADOpte À L'UNANIMITE

II – AFFAIRES FINANCIERES

2.1 - Convention avec la CAD pour le fonds de concours annuel aux communes

M. LE MAIRE : Convention avec la CAD.

M. REANT : Projet de délibération, convention avec la CAD pour le fonds de concours annuel aux communes.

La Communauté d'Agglomération du Douaisis a progressivement modifié son dispositif d'aide aux communes : elle leur accorde une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), dans laquelle elle a puisé, pour accorder parallèlement un fonds de concours.

Ce fonds de concours annuel est destiné à accompagner les communes membres, dans le financement d'opérations portant sur la mise en place d'équipements publics, ou sur leur amélioration, conformément aux dispositions de l'article L5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

La ville de Sin le Noble ouvre droit, au titre de 2010, à un fonds de concours de 164 016 €, pour lequel elle déposera différents dossiers respectant les conditions d'obtention de ce fonds, qui sera versé à la ville à raison de :

- 50 % à l'admission d'un dossier complet.
- 25 % à l'ordre de service.
- 25 % à réception des factures de réalisation.

Il vous est donc proposé :

- d'en accepter le principe.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention-cadre à intervenir avec la Communauté d'Agglomération et les conventions annuelles qui pourraient intervenir.

Les recettes en résultant seront affichées au chapitre 13.

M. LE MAIRE : Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération ?

Vous avez tous, avec le projet, la convention de fonds de concours entre la ville et la CAD.

Oui, Madame Pezin ?

Mme PEZIN : Est-ce que vous avez une idée de l'utilisation de ces 164 000 € ?

M. LE MAIRE : Pour quelques-uns déjà.

Nous sommes en train de les préparer, tout comme nous sommes en train de préparer les opérations pour la DDU.

Simplement, pour la DDU, l'objectif est de cibler les opérations budgétisées qui sont prévues dans les programmes d'investissements et de fonctionnement 2010... et la Dotation de

Solidarité Communautaire, bien évidemment, nous avons différents projets en cours et nous commencerons à les lister avant les vacances, d'ailleurs.

Cela fera l'objet d'une information au prochain Conseil Municipal de juin.

Est-ce que vous avez d'autres questions ou interventions sur ces fonds de concours ?

Vous avez remarqué que la différence avec l'année dernière, c'est que cette année nous touchons 50 % et ensuite une fois 25 % et une dernière tranche 25 %, ce qui nous permet de ne pas trop attendre, car je ne sais pas si, aujourd'hui, la dernière opération DSC a été payée.

La CAD, effectivement..., il lui faut du temps et il se passe pratiquement cinq mois entre les dernières opérations, pour être remboursé par la CAD.

Pas d'intervention ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE À L'UNANIMITE

2.2 - Décision modificative n°1

M. LE MAIRE : Philippe, sur la décision modificative n°1.

M. REANT : Le budget primitif de la ville est amendable par des décisions modificatives qui viennent le compléter, dans le respect du principe de l'équilibre budgétaire. Comme l'an dernier et comme cela risque de se passer chaque année, la ville n'avait pas eu connaissance du montant de la Dotation de Solidarité Urbaine au moment où elle a finalisé son projet d'équilibre du budget.

La présente décision modificative reprend en fonctionnement le complément de la DSU non budgétisé, soit 195 078 €. Il en est de même pour la Dotation Nationale de Péréquation, à hauteur de 13 555 €.

Ce surplus de recettes, à hauteur de 208 633 €, permet de financer un crédit de 3 000 €, pour les bourses BAFA qui vont être proposées lors de notre séance ce soir. Un abondement du compte 60 632, à hauteur de 89 943 €, pour acquérir les matériaux et équipements nécessaires au chantier d'insertion, pour réaliser les nombreux travaux en régie sur les différents bâtiments communaux : centre Autissier, centre Pierre Perret et l'école de danse.

Le solde, soit 115 690 €, est transféré en investissement pour financer :

- un logiciel Thésée à hauteur de 590 €.
- la deuxième échéance du remboursement de la friche Paris Saint-Denis à l'EPF à hauteur de 7 100 €.
- la réparation des vitraux arrière de l'Hôtel de Ville qui ont été vandalisés par les jets de pierre à hauteur de 8 700 €.
- les travaux de mise en conformité des alarmes et des installations électriques des écoles Carnot et Salengro pour 95 000 €.
- un complément de crédit pour l'actualisation des travaux de réalisation du parking de l'école de musique à hauteur de 4 300 €.

Cette décision modificative intègre également les écritures pour ordre, demandées par la Trésorerie, pour le refinancement des deux emprunts toxiques qui étaient passés à 17,15 %, pour l'un et 9 %, pour l'autre. Le capital restant dû est de 1 746 602,83 €, a été réemprunté à un meilleur taux, soit 3,35 % avec intégration de l'indemnité de renégociation de 273 900 €. En 2009, le surcoût de ces intérêts était de 85 690 €.

Pour mémoire, l'EURIBOR trois mois est toujours sous la barre des 1,50 %, ce qui fait que nous serions toujours pénalisés..., ce sera terminé.

M. LE MAIRE : Merci Philippe.

Oui, effectivement, la renégociation des deux emprunts toxiques nous a coûté 273 000 €.

M. REANT : Et 85 000 € l'année dernière.

M. LE MAIRE : Et puis, je crois qu'effectivement, l'EURIBOR nous donne raison, puisqu'il ne descend pas. Il est toujours sous la barre des 1,50 %, donc il ne monte pas.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette décision modificative ?

Mme PEZIN : D'abord, je ferai remarquer qu'avoir une décision modificative, modifiée elle-même entre le moment où l'on reçoit le dossier et le moment où on est au Conseil Municipal, c'est un peu gênant.

Ensuite, puisque nous parlons de finances, lors de la présentation du budget primitif, il y avait une question qui avait été posée concernant les pages 95 et 97 de ce budget, sur les subventions à des associations non identifiées. Est-ce que je peux avoir la réponse à cette question posée il y a presque deux mois ?

M. LE MAIRE : Ecoutez, je vais laisser le soin à Monsieur Jacques Havez, Directeur Général des Services, de répondre à ces questions techniques.

M. HAVEZ : Le montant qui a été mis au budget est un montant global prévisionnel, c'est sur ce montant que vous, Conseil Municipal, vous décidez des subventions que vous attribuez. La différence entre le montant prévisionnel et le montant des subventions affectées lors des derniers Conseils, c'est le montant des subventions aux associations non affectées.

Mme PEZIN : Dans le budget primitif, vous avez à la ligne 65-74, une ligne où c'est indiqué « des subventions à des associations non identifiées ».

Je vous rappelle que toutes les subventions doivent passer obligatoirement en Conseil Municipal, nous sommes bien d'accord.

Cela n'est pas un problème technique, c'est un problème de savoir à quoi serviront ces 65 000 €. Si je me souviens bien, car je n'ai pas en mémoire le budget, exactement, c'est la seule question qui est posée et pourquoi est-ce que c'est indiqué comme cela dans un poste ?

M. HAVEZ : Le budget est un acte de prévisions et d'autorisations.

En prévisions, il y a un certain nombre de crédits.

En autorisations, délibération par délibération, vous décidez de subventions à des associations qui sont prises sur ce crédit prévisionnel, qui va pour toute l'année.

Mme PEZIN : Autre question, concernant cette fois-ci, le compte administratif. Je rappelle que le bilan des associations qui touchent plus de 50 000 €, ou pour lesquelles la subvention de la ville représente plus de 50 % de budget doit être annexé à ce compte administratif et qu'il n'y était pas.

M. LE MAIRE : Effectivement.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur cette décision modificative ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre : 5

Abstention ?

ADOPTE

III – AFFAIRES SOCIALES

3.1 - La structure d'accueil petite enfance Française DOLTO devient espace multi accueil Française DOLTO

M. LE MAIRE : Véronique, le premier point concernant la crèche Française DOLTO.

Mme LEGRAND : La structure d'accueil petite enfance Française DOLTO devient l'espace multi accueil Française DOLTO, dans le souci d'améliorer le service rendu aux parents, d'optimiser le taux d'occupation de l'espace multi accueil et pour répondre à une directive de la CAF.

La municipalité a décidé de revoir les modes d'accueil des enfants, proposés aux parents.

Ainsi, la crèche Française DOLTO, qui est une structure d'accueil petite enfance, regroupe, à compter du 3 mai 2010, les fonctions « crèche » et « halte-garderie », en devenant l'espace multi accueil Française DOLTO.

Accueil régulier de un à cinq jours par semaines, pour les enfants de 0 à 3 ans. Accueil occasionnel d'une demi-journée par semaine, soit le matin de 9h à 12h, soit l'après-midi de 14h30 à 17h30, pour les enfants de 0 à 3 ans.

Accueil les mercredis et vacances scolaires, pour les enfants scolarisés de 3 à 4 ans.

Accueil en place d'urgence.

Afin de garantir un meilleur service rendu aux familles, le règlement intérieur de l'espace multi accueil a été revu et il a intégré ces multiples changements.

Il vous est proposé d'accepter la transformation demandée par la CAF, l'espace multi accueil Française DOLTO, le nouveau règlement intérieur et le tarif qui lui est annexé.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions ?

Véronique, peut-être des informations sur l'actuel fonctionnement de l'espace multi accueil.

Mme LEGRAND : L'espace multi accueil Française DOLTO a démarré, effectivement, comme il est noté dans la délibération, le 3 mai et en fait cela se passe plutôt bien, puisqu'il y a de plus en plus de demandes au niveau du fonctionnement halte-garderie.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des remarques, des observations sur ce projet de délibération ?

Mme PEZIN : Dans le règlement intérieur, page 9, « l'accueil mercredi et vacances scolaires ».

En bas, il est indiqué « en cas d'absence de l'enfant, aucun dégrèvement ne pourra être effectué, sauf dans les cas... » et on termine par « maladie supérieure à 3 jours, sur présentation d'un certificat médical, les trois premiers jours calendaires d'absence sont facturés, conformément au planning prévisionnel », je trouve que c'est injuste pour les parents d'enfants malades.

En fait, nous retombons dans le système de la Sécurité Sociale, les trois premiers jours ne sont pas payés. Là, nous avons le contraire, les trois premiers jours, même si l'enfant est absent, nous payons.

M. LE MAIRE : En fait, c'est une extension de ce qui existe déjà aujourd'hui, il n'y a rien de changé.

Mme PEZIN : Ce n'est pas juste !

Mme LEGRAND : En fait, à partir du moment où les parents préviennent, le multi accueil Française DOLTO en tient compte, effectivement, mais c'est dans le cas où, malheureusement, des parents bloquent des places et ne préviennent pas que l'enfant est malade.

En fait, les trois premières journées des vacances, par exemple, sont bloquées pour l'enfant et en fait il ne viendra pas, c'est dommage, car il aurait pu laisser sa place à un autre et par conséquent nous facturons à la famille.

Mme PEZIN : Ce n'est pas ce qui est indiqué.

Là, c'est indiqué « maladie supérieure à trois jours sur présentation d'un certificat médical », donc les parents préviennent.

« Les trois premiers jours calendaires d'absence... »

Mme LEGRAND : Non, c'est pour les parents qui ne préviennent pas, c'est-à-dire qu'ils ramènent le certificat médical à posteriori et en fait, un coup de téléphone ou une visite le premier matin à la première heure, suffit à ce que la direction du multi accueil Française Dolto tienne compte de l'absence de l'enfant, pour pouvoir libérer la place et donner la place à un autre.

Mme PEZIN : Je pense qu'il faut l'indiquer, indiquer clairement aux parents, que s'ils préviennent immédiatement de l'absence, nous ne leur facturons pas ces trois premiers jours.

M. LE MAIRE : Effectivement, ce n'est pas écrit, mais je peux vous assurer que cela se fait. Cela se pratique d'une manière très courante, je ne dirais pas qu'il y a tous les jours des malades, mais pratiquement.

Les parents respectent le règlement et aujourd'hui cela se fait.

Mme PEZIN : Donc les parents ne payent pas les trois premiers jours d'absence ?

M. LE MAIRE : S'ils préviennent !

Mme PEZIN : S'ils préviennent.

Mme LEGRAND : Il faut savoir que ce service est réservé à un très petit nombre d'enfants, cinq avant 2008, il est passé à huit depuis 2008, il y avait une forte demande.

M. LE MAIRE : Nous n'avons pas de soucis avec ce principe et cela marche bien.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE À L'UNANIMITE

3.2 - Bourse de soutien aux stagiaires en formation BAFA ou BAFD

M. LE MAIRE : Véronique, le deuxième point concernant le stage BAFA.

Mme LEGRAND : Bourse de soutien aux stagiaires en formation BAFA ou BAFD.

Dans le cadre de sa politique de soutien à la formation dans le domaine de l'animation, la ville avait mis en place, en 2009, un stage de formation BAFA auquel 33 stagiaires avaient participé. Elle souhaite prolonger cette action, en attribuant une bourse destinée à soutenir les stagiaires en formation BAFA ou BAFD.

Il s'agit d'une formation pouvant donner accès à l'emploi, en répondant à un besoin des structures d'accueil de loisirs de la ville.

Afin d'inciter les stagiaires à mener leur formation à terme, il vous est proposé d'attribuer une bourse pour les stages BAFA, BAFD, de 150 € (somme révisable chaque année).

Les conditions d'attribution de cette bourse sont les suivantes :

- le stagiaire doit être domicilié à Sin-le-Noble et produire un justificatif de domicile
- le stagiaire doit fournir une attestation prouvant son inscription auprès d'un organisme de formation et à l'issue du stage devra produire un justificatif de sa présence en session
- tous les financements complémentaires obtenus par le stagiaire doivent apparaître sur la demande de bourse
- 20 % minimum du coût global restent obligatoirement à la charge du stagiaire.
- chaque stagiaire ne pourra prétendre qu'une seule fois à l'attribution de la bourse pour chacune des formations (BAFA ou BAFD)

Il vous est proposé de :

- voter la mise en place de ce dispositif bourse « BAFA, BAFD »
- de mettre en place un crédit global de 3 000 €, correspondant à vingt dossiers possibles, au titre de l'année 2010. La dépense en résultant sera affectée sur le crédit qui sera prévu au chapitre 67

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions sur ce projet de délibération ?

Oui, Jean-François ?

M. VAN NIEUWENHUYSE : J'aurais voulu savoir quand ces 150 € étaient versés..., vous savez que le BAFA cela se passe en deux fois. Il y a un BAFA base, qui est la première partie et un stage de perfectionnement.

Il est bien évident que le BAFA de base ne sert que pendant trois ans, si les stagiaires, ou si les jeunes animateurs, ne passent pas leur perfectionnement, ils en perdent le bénéfice.

Je voulais savoir et que ce soit bien marqué, si cette allocation est faite à la fin, car sinon cela risque de poser problème... Il y a souvent des jeunes qui abandonnent un petit peu, tant au

niveau du BAFD, que du BAFA, qui abandonnent et qui ne continuent pas jusqu'à leur perfectionnement.

Mme LEGRAND : Effectivement, l'objectif c'est que les jeunes fassent leur stage de base, puis un stage pratique avec la ville de Sin-le-Noble et un stage perfectionnement dans un organisme de leur choix, pour pouvoir faire leur formation dans la globalité.

M. VAN NIEUWENHUYSE : Les 150 € sont bien versés à la fin, quand ils ont leur BAFA, ce que nous appelons le BAFA complet ?

Mme LEGRAND : Tout à fait, sur justificatifs.

M. VAN NIEUWENHUYSE : Y aurait-il moyen d'avoir la liste des jeunes qui vont participer à ce BAFA ?

Si vous en faites un, je crois que vous en faites un de base, s'il était possible que nous puissions avoir la liste.

M. LE MAIRE : Très bien Jean-François.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOpte À L'UNANIMITE

V – JEUNESSE ET SPORTS

5.1 - Subvention exceptionnelle à l'AS Sin Athlétisme

M. CAMPISANO : Demande de subvention exceptionnelle pour l'AS Sin Athlétisme.

L'AS Sin Athlétisme de Sin-le-Noble a organisé, là c'est au présent, mais il y avait deux Conseils Municipaux entre-deux, cette année, le 15 mai..., des Championnats Régionaux FSGT d'Athlétisme, au Stade des Frères Martel, pour lesquels elle a dû assumer un certain nombre de frais de logistique.

Il vous est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 800 € à cette association.

La dépense sera imputée au budget communal, article 6748.

Je précise que 350 athlètes ont participé aux championnats régionaux FSGT.

M. LE MAIRE : Cela a été fait, effectivement !

M. CAMPISANO : Cela a été fait, car entre les deux Conseils Municipaux, nous avons eu l'accord de la Fédération et nous ne pouvions pas le voter avant.

M. LE MAIRE : Effectivement, c'était non identifié, cela devient identifié.

Mme PEZIN : « L'AS Sin Athlétisme de Sin-le-Noble a organisé », mais sur la feuille c'est marqué « L'AS Sin Athlétisme de Sin-le-Noble organise ».

M. CAMPISANO : Oui, je viens de préciser.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Mme PEZIN : Vous nous disiez, Monsieur le Maire, pour les nouveaux contrats d'objectifs, « ce n'est pas le seul, en parlant du tennis. Ils seront traités en avril de cette année bien entendu ».

Je voulais savoir si cela était fait, où cela en était ?

M. LE MAIRE : Non, puisque le dernier contrat d'objectifs a été traité pratiquement début mai.

Il nous en manquait un, il a été traité, il n'y a pas très longtemps d'ailleurs, première quinzaine de mai.

Cela a pris du retard, le 21 mai, exactement, cela a été traité et nous attendons, effectivement, la fin de saison pour certains clubs.

Mme PEZIN : « Dès la fin du mois d'avril, je vais réunir les dirigeants de foot en salle avec la commission des sports pour connaître leurs projets ».

Monsieur Campisano, est-ce que vous pouvez nous donner des informations ?

M. CAMPISANO : Bien sûr.

Finalement, fin avril cela n'a pas pu se faire, mais ce sera fin mai, car les matchs de foot en salle se finissent demain. Le dernier match a lieu demain pour notre première division.

A partir de maintenant, il sera plus facile de réunir tout le monde, car il est très difficile de les réunir et nous nous ferons un plaisir, avec la Commission des Sports, de réunir les cinq équipes de foot en salle en championnat, plus celle qui est en loisirs.

Mme PEZIN : Merci.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOpte À L'UNANIMITE

IV - LOGEMENT

4.1 - Acquisition de terrains contenus dans le périmètre de la ZAC du Raquet – Projet CHENELET

M. LE MAIRE : Vincent nous quitte pour quelques instants et c'est Daniel Cordonnier qui a pouvoir.

Je vous propose de passer à la partie logement.

Mme BRIDOUX : Avec cette délibération, nous vous proposons, pour avoir neuf logements que nous appelons PLAI, ce qui veut dire « Prêt Locatif Aidé d'Insertion ».

Pour être plus clair, pour les personnes dont les revenus sont les plus faibles, pour ces neuf logements PLAI sur le Raquet, c'est une délibération qui sera conjointe avec la CAD. Neuf logements dont trois individuels et six collectifs, pour cette réalisation en normes BBC, c'est-à-dire « Bâtiment Basse Consommation », avec économie d'énergie, développement durable, etc. ...

Ce projet nous demande d'accorder un bail emphytéotique de 99 ans à la Société CHENELET.

Alors, un bail emphytéotique, en ce qui concerne la ville, nous ne l'avons pas souvent pratiqué à ma connaissance, mais c'est quelque chose qui est justement incitatif pour du logement social.

Il faut savoir que le logement social, dont nous vous parlons ici, concerne les plus faibles revenus.

Je vais vous donner quelques notions de plafond.

Au maximum, les personnes qui peuvent entrer dans ces logements, je vais prendre le cas de quatre personnes, ne doivent pas dépasser 20 000 € par an de revenus, mais c'est un plafond maximum. Cela veut dire que ce qui est en dessous peut prétendre à ce type de logements.

Effectivement, nous sommes profondément attachés au logement social à Sin-le-Noble, car nous respectons les personnes. Ce n'est pas parce que les familles ont de faibles revenus que ce sont des familles à problèmes et ce n'est pas parce que les familles ont de faibles revenus qu'elles devraient habiter dans des logements qui ne sont pas dignes de la période dans laquelle nous nous trouvons.

Effectivement, pour obtenir un tel niveau de construction, vous avez les normes, cela s'appelle RT2012. Cela anticipe la norme RT2012. C'est-à-dire, tout ce qui est réglementation qui sera applicable, obligatoirement, en 2012.

BBC, « Bâtiment Basse Consommation », avec en prévision des réductions de consommation d'eau de 20 à 40 %, une production d'eau chaude par panneaux solaires.

Un certain nombre de dispositifs : des maisons en bois, avec les plus hautes techniques qui permettent d'obtenir ces réductions avec des matériaux innovants et effectivement, le coût d'une construction comme celle-là est beaucoup plus élevé, environ de 30 % par rapport à une construction normale.

Ce coût, en quelque sorte, est un peu réparti par le fait que la Société CHENELET n'achète pas le foncier, mais obtient, si vous étiez d'accord, un bail emphytéotique.

La délibération contient trois choses :

- l'acquisition de la parcelle concernée, elle est située Chemin des Allemands.
- la signature du bail emphytéotique.
- et le principe d'une garantie communale de 50 %, comme nous faisons d'habitude pour le logement social.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ?

Jean-François ?

M. VAN NIEUWENHUYSE : C'est bien, mais je faisais remarquer derrière, si c'est toujours comme cela, c'est marqué « 4 T4 et 5 T3 », or ce sont des appartements.

Moi, je pense, pour m'être un petit peu occupé des PLAI, ici sur Sin-le-Noble et dans le Douaisis, c'était principalement les familles nombreuses qui avaient du mal à se loger, est-ce qu'il n'y aurait pas eu moyen de penser à faire des maisons pouvant loger des familles nombreuses ?

Mme BRIDOUX : Monsieur le Maire me faisait la même remarque en demandant si, effectivement, il ne faut pas demander, par exemple, un T5 à l'intérieur.

Pour votre information, nous avons actuellement 228 demandes en attente, nous avons jusqu'à présent obtenu 143 attributions donc 38 % de satisfaites, et pour vous donner un peu une idée, nous avons aussi des T5 qui vont être construits par d'autres bailleurs. Il nous reste, à ce jour, sept demandes de T5, mais vingt-sept dossiers de T4 et douze dossiers de T3.

Effectivement, dans les différents programmes qui ont eu lieu, notamment le programme de la rue de Douai, c'était onze T4.

Nous avons, pour la parcelle qui fait tant peur, soi-disant aux gens du Marais, rue de La Houlette, des T4 et des T5.

Effectivement, le fait d'avoir des T3 permettait de compléter, mais il faut savoir que les personnes qui ont de faibles revenus, qu'ils soient seuls, à deux, à trois ou à quatre, ont toujours autant de mal à trouver un logement.

Ce sont les personnes qui viennent nous voir en Mairie, car, effectivement, quand on a deux salaires, on n'a pas besoin de la Mairie pour trouver un logement, y compris chez un particulier.

Mais le problème, et je l'avais soulevé la fois dernière, pour le lotissement de la Cité du Niveau, c'est ce que nous appelons "P.L.U.S". Celui qui est construit, pour vous donner la même catégorie..., quatre personnes, le plafond passe à 36 748 €.

Par contre, les prochains, nous avons la photo ici avec les cellules photovoltaïques, ceux-là, c'est en PLS, c'est-à-dire « Prêt Locatif Social », pour ces mêmes quatre personnes, le plafond passe à 53 000 €.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres questions ou interventions ?

Madame Pezin ?

Mme PEZIN : Simplement pour dire que pour une fois je suis extrêmement satisfaite, puisque le Président de la Société en question est François Marty, qui est connu, je pense, pour avoir beaucoup travaillé dans la réinsertion par le travail, etc.

Puisqu'il a une longue expérience en matière de bois et d'utilisation du bois, je pense que malgré la jeunesse de sa Société, il donnera entièrement satisfaction.

Mme BRIDOUX : Je me doutais bien que vous n'alliez pas attaquer le bail emphytéotique, puisque c'est le procédé qu'a utilisé le Golf par rapport à la CAD, je me suis dit quand même, là il ne va pas y avoir d'opposition.

M. LE MAIRE : C'est un projet, je dirais, emblématique pour cet Ecoquartier du Raquet, à la fois pour l'Ecoquartier du Raquet, mais aussi pour l'usager, et compte tenu de la population locataire de ce type de logements PLAI, comme le disait Josyane Bridoux, du BBC avec de fortes réductions des charges, notamment en énergie, en eau, avec un bâti de très haute qualité.

Je ne pense pas que nous aurons du BBC, une opération similaire à Sin-le-Noble, mais nous espérons, effectivement, que cela fasse boule de neige dans d'autres communes, car là aussi, quelque part, c'est un engagement de la commune vis-à-vis de ce type de projets.

Effectivement, Monsieur François Marty, sa Société est très jeune, je crois qu'elle a environ cinq ans, non elle a plus que cela, puisqu'il y a déjà des réalisations, notamment dans les Flandres, que nous pouvons visiter. Et la dernière en date, c'est Loos-en-Gohelle, qui est en cours de réalisation, à Saint-Denis également.

Il y a des projets qui sont déjà mis en œuvre et habités.

Effectivement, les habitants sont très satisfaits de ce type de logements.

Mme BRIDOUX : Petite information également. Selon l'Observatoire Régional des Demandes et Attributions, ce sont des chiffres qui sont connus, via la CAD.

Chiffres du 1^{er} juillet 2009, bien sûr nous n'avons pas l'actualisation 2010.

En instance dans le Douaisis, 5 734 demandes avec 1 718 demandes satisfaites dans l'année, mais parmi les 5 734 demandes, 80 % des demandes sont éligibles aux logements PLAI.

M. MARIE : C'est comme cela que ça marche, c'est super ces nouveaux engins faits en Hollande, comme le Tramway, ce qui incite à la méfiance, mais bon... c'est marqué derrière, fait en Hollande...

Ecoutez, je vais voter pour. Nous n'allons pas nous plaindre qu'il y ait des logements qui arrivent.

Juste quelques remarques, car tout le monde se félicite.

Ces logements, qui sont peut-être biens, je ne me prononce pas, je ne sais pas si c'est bien, car ceux qui ont été faits, ne sont pas finis. Nous ne voyons pas bien ce que cela donne le chauffage avec le soleil.

Je pense que nous sommes dans une région où il n'y a pas beaucoup de soleil, alors récupérer le soleil avec des cellules photovoltaïques et puis chauffer la maison, et tout cela, en hiver, je demande à voir..., pas la maison, le chauffage. Avoir des bains bien chauds en hiver...

On verra, de toute façon, nous verrons à l'usage et je crois que c'est cela qui est derrière. La société en question, là, vous en dites du bien, c'est probable d'ailleurs, vu la façon dont elle se présente. Cela fait très société liée à l'insertion, à l'aide sociale, aux écologistes un petit peu aussi, enfin bon, un peu tout cela. Mais cela coûte beaucoup plus cher de faire ces maisons-là.

Le principe est, quand même, ce que nous sommes en train de faire..., de compter beaucoup sur l'aide des communes et les communes, cela va leur coûter cher de loger neuf familles, alors qu'il y a 5 734 demandes dont 80 % (vient de dire Josyane Bridoux), qui sont accessibles à des demandes pour des logements, justement, pour des personnes en difficulté.

Alors, vous voyez, nous en logeons neuf, c'est bien, cela nous coûte cher.

Je trouve qu'il faudrait trouver un système où ce ne sont pas les communes qui payent, où c'est l'Etat qui se charge de loger tout le monde dans des conditions correctes.

Par ailleurs, je pense qu'il doit y avoir une démarche de la part de la société. C'est effectivement la démarche que j'ai déjà soulignée. Le Quartier du Raquet, c'est une vitrine, c'est fait pour montrer qu'il y a de belles choses, cela va coûter cher aux communes. Mais c'est fait pour faire des affaires par la suite, car vous comprenez, si c'est bien, ils vont en vendre un paquet.

Alors, nous participons à cela..., tant pis. Que voulez-vous, nous faisons des logements, c'est bien, mais cela ne me plait qu'à moitié, qu'il n'y ait pas un plan d'état d'urgence pour le logement des gens qui ont besoin de logements. Que nous soyons obligés, dans les communes, de financer comme nous le faisons, de mettre des sous, de se saigner aux quatre veines, alors que nous sommes déjà dans des difficultés. Je ne trouve pas cela juste.

Je trouve les logements justes et je dirais même tant mieux si ce sont des logements de qualité pour des gens qui n'ont pas vraiment beaucoup de moyens, c'est vraiment tant mieux.

Mais c'est 9 familles, et nous en avons des centaines et des centaines qui ont besoin d'être logées.

C'est tout. Je vais voter pour, bien sûr.

Mme PEZIN : À quel prix rachète-t-on le terrain à la CAD ?

M. LE MAIRE : Il n'est pas fixé, aujourd'hui.

Mme PEZIN : Puisque nous avons fait une comparaison entre baux emphytéotiques, je rappelle que le terrain de la Fosse Déjardin était évalué, par les Domaines, à 1 €. Donc, c'est la CAD qui a fait une bonne affaire en faisant un bail emphytéotique, ce qui lui permet de conserver le terrain et que ce terrain soit entretenu.

Ce n'est pas un cadeau qui a été fait à je ne sais trop qui.

M. LE MAIRE : D'autres remarques ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOpte À L'UNANIMITE

VI – TRAVAUX DE VOIRIE, URBANISME, BATIMENTS

6.1 - Avenant n°1 au marché de prestations liées à l'exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation, de traitement des eaux, de climatisation des bâtiments communaux et de la piscine de la ville de Sin le Noble.

M. LE MAIRE : Daniel, pour la partie travaux et urbanisme.

Le premier point, l'avenant au marché d'exploitation de chauffage.

M. CORDONNIER : Avenant n°1 au marché de prestations liées à l'exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation, de traitement des eaux, de climatisation des bâtiments et communaux de la piscine de la ville de Sin-le-Noble.

Un marché de prestations liées à l'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux a été signé le 19 décembre 2005, avec la société DALKIA.

Un appel public à concurrence avait, en effet, été lancé sur la base des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, afin de conclure un marché selon la procédure d'appel d'offres.

Après analyse des offres, il avait été décidé, fin 2005, de retenir la société DALKIA sise 75 rue Durin, à Valenciennes, pour un montant de 291 784,72 € HT soit 348 974,53 € TTC.

Objet de l'avenant. Le présent avenant a pour objet de :

- Préciser les consommations contractuelles, suite à la réunion qui s'est tenue sur l'intéressement à la fin de la deuxième saison de chauffage.
- De prendre en compte les sous-stations Brassens et espaces verts.

Les redevances P1 (combustible) sont ajoutées en fonction des nouveaux NB qui ont été adoptés lors de la réunion.

Les redevances P2 (entretien) et P3 (garantie totale) des sous-stations Brassens et espaces verts sont reprises en détail dans l'annexe 4.

Les annexes 2, 3a, 4 et 5a à l'acte d'engagement sont annulées et remplacées par les annexes jointes au présent avenant.

Le présent avenant prendra effet à compter de sa notification.

Les autres clauses du marché initial restent inchangées et demeurent applicables en tout ce qui n'est pas contraire aux stipulations qui précèdent.

Le marché de base était à 291 784,72 €, l'avenant est au moment de 280 413,71 €, ce qui fait une moins-value de 3,90 % de la valeur du marché.

M. LE MAIRE : En fait, nous passons de 291 784,72 € à 280 413,71 €. Est-ce qu'il y a des questions sur cet avenant avec une moins-value de 3,9 % ? Je vous propose de passer au vote.
Qui est pour ?
Contre ?
Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2 - Réseau de chaleur de Sin le Noble – Renouvellement de la Délégation de Service Public

M. LE MAIRE : Point suivant sur le réseau de chaleur, notamment sur la délégation de service public.

M. CORDONNIER : Renouvellement de la délégation de service public.

Par convention du 26 juin 1970, la ville de Sin-le-Noble a confié à la Société Compagnie Générale de Chauffage, devenue depuis DALKIA, la construction et l'exploitation du réseau de chaleur de la ZAC du Quartier Les Epis, pour 30 ans. Durée prolongée plusieurs fois, pour notamment permettre l'installation de trois unités de cogénération qui fonctionnent au gaz naturel. La chaufferie est équipée de deux générateurs de chaleur, d'une puissance thermique de 10,3 MW.

Cette convention arrive à échéance le 30 juin 2011.

Une étude menée conjointement avec la Communauté d'Agglomération du Douaisis et le SYMEVAD révèle la faisabilité de la réalisation d'un nouveau réseau de chaleur, qui pourrait atteindre 50 % d'énergie renouvelable à partir du bois et permettant de desservir, au-delà de la ZAC des Epis, les équipements du Raquet et de l'Hôpital de Dechy.

Un tel dispositif s'inscrit dans les objectifs du protocole de Kyoto (réduction des émissions de gaz à effet de serre, dont le CO₂), du Plan de Climat et des lois Grenelle 1 et 2.

Par ailleurs, une chaufferie bois permettrait de bénéficier du fonds de chaleur, géré par l'ADEME et de la réduction de la TVA à 5 % sur la partie consommation R1 et sur la part fixe R2, du fait que le réseau est alimenté à plus de 50 % par des énergies renouvelables ou des énergies de récupération.

Ce dispositif permet aussi de valoriser le bois récupéré par le réseau du SYMEVAD.

A ce stade des études et en préalable au lancement du renouvellement de la délégation du service public pour 20 ans, il vous est proposé de :

- statuer sur le maintien de l'exploitation du réseau de chaleur, sous la forme d'une délégation de service public.
- constituer une commission consultative des services publics locaux, prévue à l'article L1413.1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales). Cette commission sera composée de 8 membres, dont 5 élus du Conseil Municipal et 3 représentants d'Associations Locales, ayant un rapport avec le domaine (APACER, Comité des fêtes des Epis, Association de Copropriétaires). Elle pourra également inviter, à titre consultatif, des représentants de bailleurs, d'AUCHAN...
- constituer une commission loi Sapin, à partir de la commission d'appel d'offres actuelle. Cette commission Sapin a vocation à examiner les délégations de service public

M. LE MAIRE : Merci Daniel.

Pour rappel, la Commission d'Appel d'Offres, aujourd'hui, elle est constituée : en tant que Président, Christian Entem, je présiderai cette instance, il y a Daniel Cordonnier, Maurice Wannepain, Emilie Martins, Guillaume Krzykala, qui serait remplacé par Daniel Poulain, car Daniel Poulain représente le SYMEVAD pour la CAD et compte tenu du Projet Biomasse, je pense que Daniel Poulain est à même d'être représenté dans cette instance et il y a Christiane Pezin.

Est-ce que vous souhaitez un changement, ou est-ce que nous restons dans l'état ?

Mme PEZIN : Non, c'est très bien.

M. LE MAIRE : Très bien.

Daniel Cordonnier, Maurice Wannepain, Emilie Martins, Daniel Poulain et Christiane Pezin, les cinq membres.

Roger ?

M. MARIE : Je n'ai rien contre les cinq membres proposés, ni même contre la Commission qui se met en place, je suis pour.

C'est sur le renouvellement de la délégation de service public que je suis plus hésitant, car nous sommes obligés de leur donner 30 ans, encore ? Car vous voyez, DALKIA nous les trouvons partout, comme nous trouvons VEOLIA partout dans les transports.

Ils sont en train de s'installer absolument partout, ce sont des grosses boîtes qui sont là pour faire du profit.

Mme BRIDOUX : c'est 20.

M. MARIE : C'est 20 maintenant, ah !

D'accord, c'est 20 ans, c'est déjà mieux, mais enfin c'est encore beaucoup.

M. LE MAIRE : C'est pratiquement la durée de l'amortissement, Roger, en général maintenant.

M. MARIE : La question que je me pose, puisque nous avons maintenant des unités de cogénération, est-ce que nous ne pourrions pas envisager qu'un de ces jours, ce soit la commune qui reprenne à sa charge son propre chauffage ? De même que les communes pourraient récupérer, à leur charge, l'exploitation du réseau d'eau, vous voyez ?

En se mettant pour 20 ans, nous en prenons pour 20 ans.

Dans 20 ans, qu'est-ce qu'ils vont nous faire DALKIA ?

Comment vont-ils faire du profit ?

Comment vont-ils profiter du fait qu'ils ont le contrat ?

Enfin, vous voyez, je suis toujours très réticent là-dessus.

J'ai toujours en tête qu'une commune a intérêt, quand même, à essayer de ne pas être trop victime de ces grosses entreprises là, maintenant ce n'est peut-être pas possible autrement, je pose juste le problème, c'est tout.

Enfin 20 ans, c'est déjà mieux.

M. LE MAIRE : D'une, c'est une délégation de service public, c'est une instance qui est obligatoire dans le cadre d'une DSP.

Le contrat DALKIA se termine, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, le concessionnaire, c'est bien DALKIA qui assure cette délégation, jusqu'au 30 juin 2011. Mais rien ne dit, aujourd'hui, que ce sera DALKIA, car il y aura forcément un appel d'offres.

C'est le mieux, je ne vais pas dire le moins-disant, car aujourd'hui ce n'est plus vrai, c'est celui qui apporte, le mieux-disant, avec la qualité nécessaire, qui emportera ce marché.

Ensuite, est-ce que c'est la ville ? Est-ce que c'est une délégation de service public ? Je pense que cela nécessite d'énormes investissements dans une chaufferie et je ne pense pas que la ville soit à même de supporter tous ces investissements, d'où la délégation de service public.

Maurice ?

M. WANNEPAIN : Je voulais intervenir sur Kyoto, nous parlons de Kyoto, du bois, mais il y a de la pollution aussi, il y a du stockage, nous allons le transporter avec des camions, le bois, nous allons traiter le bois.

Le bois de la SYMEVAD, cela va être des bois de récupération, de démolitions de maisons et des choses comme ça. Il y aura de la pollution derrière.

M. LE MAIRE : Non, il n'y a pas de démolitions de maisons.

M. WANNEPAIN : Dans le SYMEVAD, dans les déchèteries, nous allons récupérer les bois, cela m'inquiète quand même, quelque part.

M. LE MAIRE : Il faut savoir que sur le Projet Biomasse, rien n'est arrêté aujourd'hui, puisque l'étude est en cours et la conclusion n'est toujours pas apportée.

Rien ne dit, aujourd'hui, nous faisons ou nous ne faisons pas.

M. WANNEPAIN : Et ensuite, je vais suivre un peu mon camarade qui parle de production d'eau, d'électricité.

Aujourd'hui, ces entreprises..., DALKIA, après cinq ans, elle peut prendre un bulldozer, tout raser et reconstruire avec l'argent qu'elle récupère de la production d'électricité. C'est cela qu'il faut voir aussi.

C'est-à-dire que lorsque nous avons construit cette unité aux Epis, cette unité devait ramener de l'argent, devait faire des chauffages très économiques pour nos concitoyens des Epis et je n'en ai pas vu la couleur.

Je n'habite pas les Epis, mais les citoyens des Epis ne l'ont pas vu non plus. Il y a quelque chose qui ne va pas quelque part.

M. LE MAIRE : Oui bien sûr, je crois que c'est la partie prudence et vigilance qui s'impose dans l'étude de ce dossier.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, je dis que rien n'est arrêté, nous attendons l'étude finale de ce dossier Biomasse.

Daniel, nous sommes ensemble dans les différentes commissions, il y a forcément des impacts environnementaux.

Tu as évoqué..., eh bien oui, il faut une aire de stockage, c'est un ou deux camions par jour, il faut des voiries en conséquence, il faut une zone de stockage, il faut tout cela... Le tout, c'est que le locataire, ou l'utilisateur plutôt, puisqu'il n'y a pas que des locataires qui sont clients de cette chaufferie, puissent s'y retrouver d'une manière monétaire et en termes d'économies, cela c'est sûr.

Il faut savoir qu'il y a un client, potentiellement qui s'avance ; c'est l'hôpital. Puisque l'Hôpital, aujourd'hui, il leur est imposé d'avoir une chaufferie principale et une chaufferie de secours. Aujourd'hui, ils n'ont qu'une chaufferie principale au gaz. Il s'associe dans toutes nos démarches, dans nos commissions, pour l'étude éventuelle d'une connexion au réseau de chaleur du Raquet et des Epis.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur cette DSP ?

Pour l'instant, quelle que soit la solution, il faudra une DSP.

La Commission Consultative sera composée de 8 membres, dont 5 élus : Daniel Cordonnier, Maurice Wannepain, Emilie Martins, Daniel Poulain et Christiane Pezin et présidée par moi-même, plus trois membres des représentants des Associations Locales des Epis qui seront sollicités dès demain : l'APACER, Comité des Fêtes et l'Association de Copropriétaires ou de Locataires.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6.3 - Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU)

M. LE MAIRE : Point suivant, Daniel, sur le Plan Local d'Urbanisme.

M. CORDONNIER : Révision du Plan d'Occupation des Sols (le POS), en Plan Local d'Urbanisme (le PLU).

Le Plan d'Occupation des Sols actuel de la ville de Sin-le-Noble a été approuvé le 29 mai 2000 et a fait l'objet d'une révision simplifiée le 9 décembre 2005.

La transformation du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme s'impose, dans la mesure où il est nécessaire d'intégrer, dans toutes les dispositions, de nouveaux documents d'urbanisme et notamment celles contenues dans le Schéma de Cohérence Territoriale, avec lesquelles le PLU doit être en parfaite cohérence.

Il vous est proposé de vous prononcer sur la mise en œuvre de la procédure de révision du POS en PLU, c'est-à-dire :

- de prescrire la révision du POS de la ville de Sin-le-Noble et sa transformation en PLU sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux articles L123-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, modifié par la Loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003.
- d'engager, conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme, une concertation avec la population, les associations locales et les autres personnes et organismes concernés, dont les représentants de la profession agricole, pendant toute la période de révision, jusqu'à son arrêté définitif.
- d'engager, après consultation, un cabinet spécialisé pour aider la ville à mener à bien la détermination d'un PLU.
- de demander, conformément à l'article L121-7 du Code de l'Urbanisme, que les Services de l'Etat soient associés à la procédure de révision du POS en PLU.
- de donner autorisation au Maire de signer tout contrat, avenant, ou convention de prestations, ou de services, concernant l'élaboration de la révision du POS en PLU.
- de solliciter, de l'Etat, une dotation pour compenser la charge financière de la commune, correspondant à la révision du POS en PLU.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toute subvention susceptible de financer cette opération.
- de confirmer les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, inscrits au budget de l'exercice 2010.
- de charger la Commission Municipale d'Urbanisme de l'étude du Plan Local d'Urbanisme.

Conformément à l'article L123-6 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- à Monsieur le Préfet de la Région Nord-Pas de Calais, Préfet du Nord.
- aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général.
- aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture.
- au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (SCOT).
- au Président du Syndicat Mixte des Transports Urbains du Douaisis.
- au Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

Conformément aux articles R123-24 et R123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le Département.

M. LE MAIRE : Merci Daniel.

C'est un dispositif très long, qui va durer pratiquement trois ans à partir d'aujourd'hui.

Sachez que depuis le 1^{er} janvier 2010, il nous est interdit de modifier le Plan d'Occupation du Sol.

Là aussi, le PLU a pris énormément de retard et j'estime qu'il est temps de s'y mettre.

C'est une procédure très longue, très fastidieuse, très réglementée, mais cela devient un passage obligé pour l'aménagement du territoire.

Est-ce qu'il y a des questions et des remarques sur ce PLU ?

Mme PEZIN : Simplement, le POS avait été voté en 2000, nous ne pouvions pas entamer de modifications beaucoup plus tôt qu'à partir de maintenant.

M. LE MAIRE : Peut-être...

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. MARIE : Je commence par une question, c'est quoi le PADD (là-haut, dans la bulle), « débat-Conseil Municipal sur le PADD » ?

M. LE MAIRE : Cela veut dire, Plan d'Aménagement et de Développement Durable. Ce document est créé par les élus.

Il y a la vision des élus qui est importante dans ce Plan Local d'Urbanisme, ce qui permet de déterminer, effectivement, la structure du territoire, entre les zones que nous souhaitons voir urbanisées, d'autres que nous souhaitons réserver en zones naturelles, par exemple et d'autres secteurs que nous souhaiterions voir évoluer, urbaniser. Que ce soit en activité économique, ou urbaine et qui prend en compte toute la partie développement durable, écologique, etc....

Et PPA veut dire Personnes Publiques Associées, qui peuvent être des Associations, par exemple, ou d'autres, ou des Syndicats, l'Armée, la SNCF. Tous les partenaires qui ont une attache sur Sin-le-Noble pour un thème particulier ; le SMTD, par exemple, y sera associé.

M. MARIE : Sinon, j'avais deux remarques.

J'en ai une première : il nous est proposé de solliciter, de l'Etat, une dotation pour compenser la charge financière de la commune, correspondant à la révision du POS en PLU. Nous pouvons toujours solliciter de l'Etat, mais vous avez quand même vu que la décision est prise de geler les subventions aux Collectivités Publiques.

Nous sommes prévenus là, maintenant ce n'est plus du domaine de l'anticipation comme nous faisons, en disant « les communes auront moins d'argent », non, c'est une réalité, l'Etat l'a dit « nous allons geler ce que nous donnons aux communes ».

Nous pouvons solliciter, nous pouvons toujours demander, "nous pouvons aussi pisser dans un violon", c'est pareil.

Et puis la deuxième chose, c'est que c'est de plus en plus complexe. Cela devient de plus en plus difficile de savoir comment aménager, même une commune, et quoi faire, à quel endroit.

Cette complexification constante nous amène, comme c'est prévu là, à engager après consultation un cabinet spécialisé pour aider la ville à mener à bien la détermination dans le PLU.

Les cabinets en question, je le répète, ce sont des cabinets qui fonctionnent avec les grands partis et qui servent de "pompes à fric".

C'est une sorte de circuit fermé, alors je conseille au Parti Socialiste de choisir un cabinet lié au Parti Socialiste, l'argent reviendra un petit peu au Parti, comme la Droite prenait des cabinets qui sont liés à la Droite, bien sûr.

Je m'élève franchement contre ce genre de système.

Les cabinets deviennent indispensables maintenant, car ils sont les seuls à avoir la compétence pour lire..., avoir l'ordinateur qui contient le logiciel qui leur permet de dire ce que nous pouvons faire, où et comment.

Nous sommes obligés de passer par eux, cela coûte extrêmement cher.

Vous savez, toutes ces lois, je les trouve de moins en moins humaines et de plus en plus détachées des besoins des humains.

Je continue à penser qu'il faudra que nous puissions, un jour, centraliser, faire des plans d'urgence. Comment vous dire..., réquisitionner les terrains dont nous avons besoin pour construire ce dont nous avons besoin pour la population, sans être obligés de passer par toutes ces sangsues qui vont nous "piquer notre pognon".

M. LE MAIRE : Le cabinet qui va nous aider dans cette démarche, de A à Z, en fait c'est cela.

Nous faisons appel à un cabinet, car nous n'avons pas les compétences, ni les ressources en interne, y compris dans les instances, que ce soit à la Communauté d'Agglomération, ils peuvent nous aider, soit. Je pense également au SCOT, au Syndicat de Schéma de Cohérence Territoriale, ils vont nous aider. Mais voilà, ils n'ont pas, effectivement, les ressources pour faire cette étude, qui est très très longue. Le premier document de ce PLU, c'est le diagnostic complet de la ville, sur les infrastructures, le type de population..., enfin bref, ce que nous y faisons, les terrains libres, ce que nous pouvons..., l'aménagement possible.

Cela, c'est un diagnostic qui sera fait, c'est le premier document.

Après, il y a des cabinets « bons », il y a des cabinets qui sont « moins bons », mais nous ferons notre choix en toute objectivité.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce projet de révision du POS en PLU ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE À L'UNANIMITE

6.4 - Le Raquet – Dossier de réalisation de ZAC déposé par la CAD Approbation des équipements publics à réaliser en phase 1 (2010-2013).

M. LE MAIRE : Daniel, il y a un autre point sur le Raquet.

M. CORDONNIER : Dossier de réalisation de ZAC déposé par la CAD, approbation des équipements publics à réaliser en phase 1 (2010-2013).

La Communauté d'Agglomération du Douaisis va déposer le dossier réalisation de la ZAC du Raquet, créée par délibération de la CAD, du 15 décembre 2006.

Dans ce dossier, les villes sur le territoire desquelles cette ZAC est implantée doivent arrêter le programme des équipements publics, qui seront réalisés durant la première phase de l'Ecoquartier du Raquet, qui va de 2010 à 2013.

Il vous est proposé d'approuver les équipements suivants :

- le réseau de chaleur, tronçon 1.
- le groupe scolaire (maternelle et primaire) qui doit être construit sur le Raquet, du fait de la disparition de celui des Epis.
- les jardins familiaux.

Pour ce qui concerne le tronçon 1 du réseau de chaleur des Epis, celui-ci desservira, à partir de la chaufferie centrale des Epis, les équipements raccordés de la tranche 1. Ces équipements seront réalisés par le concessionnaire du réseau de chaleur et l'amortissement de leur coût sera intégré dans le prix de vente de la chaleur. Les extensions de réseau sont intégrées dans le patrimoine communal.

Pour ce qui concerne le groupe scolaire, cet équipement remplace celui qui disparaît dans le Dossier de Rénovation Urbaine. Son coût prévisionnel, de 3,7 M€ HT, sera en partie couvert par une subvention de 2,7 M€ du Conseil Régional. Sa réalisation sera précédée d'une étude de programmation, à lancer en 2010. La réalisation et la gestion de cet équipement seront communales.

Les jardins familiaux ont été à ce jour réalisés : 36 parcelles viennent d'être affectées à des familles. Son coût prévisionnel était de 149 750 € HT, couvert par une subvention de 21 840 € du Conseil Général, 67 204 € du Conseil Régional, 20 618 € au titre de la Dotation de Développement Urbain et 8 946 € de l'ANRU. La gestion de ces jardins communaux a été confiée à l'Association « La Bonne Bêche », par voie de convention.

M. LE MAIRE : Merci Daniel.

M. CORDONNIER : Toutes ces parcelles sont attribuées.

M. LE MAIRE : Nous sommes dans l'obligation de déclarer les équipements publics dans le cadre d'une ZAC, ou tout au moins sur la première phase.

A titre d'information, les jardins familiaux seront inaugurés le samedi 5 juin à 11h30, une visite sur place, sur les jardins familiaux et puis réception et discours à l'intérieur du Lycée Arthur Rimbaud.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce projet de délibération ?

Mme PEZIN : Concernant les jardins familiaux, nous n'indiquons pas la part de la ville, c'est-à-dire, je pense, un peu plus de 30 000 € HT.

M. LE MAIRE : Oui nous devrions le spécifier, effectivement nous sommes financeurs.

Mme PEZIN : Et puis il y a un petit problème, enfin je ne sais pas de quelle façon nous pouvons résoudre ce problème, c'est le problème du stationnement des personnes qui viennent aux jardins familiaux, car cela fait une longue ligne de voitures tout le long du périphérique. Et puis un certain nombre de personnes qui font demi-tour, un peu dans tous les sens. Je ne sais pas si nous avons prévu quelque chose pour faire en sorte qu'il n'y ait pas ce problème.

D'autant que j'ai vu qu'il y avait une entrée du côté du Chemin des Allemands ; or tous entrent par le périphérique des Epis. Je ne sais pas, cela est un problème...

M. CORDONNIER : L'entrée principale est au Chemin des Allemands, puisque le terrain qui est devant ne nous appartient pas. Nous ne pouvons pas accéder de ce côté-là par le périphérique.

Mme PEZIN : Il serait peut-être bon de rappeler au Président de l'Association, aux membres de l'Association, qu'ils doivent faire le tour par le Chemin des Allemands.

M. LE MAIRE : Les jardins familiaux..., il y avait une contrainte. Il fallait absolument que ces nouveaux jardins familiaux démarrent pour la saison 2010, c'était impératif..., c'est ce qui a été fait. Les aménagements ne sont pas complets, tout au moins l'accès, puisqu'une voirie doit être réalisée dans le cadre des premières constructions qui devraient démarrer, prévisionnellement je parle, au prochain semestre de cette année.

Il y aura bien des voiries qui permettront d'accéder plus facilement aux jardins familiaux, aujourd'hui, c'est compliqué pour eux.

Un autre souci rencontré par les membres de l'Association « La Bonne Bêche », c'est l'eau, puisqu'il n'y a pas de robinets, cela fonctionne par récupération d'eau de pluie et il ne pleut pas, malheureusement.

Cela oblige les jardiniers à faire quelques voyages entre les anciens jardins et les nouveaux jardins.

Espérons qu'il y aura de la pluie, très prochainement, qui va permettre de remplir les cuves. Demain, il pleut, espérons que 1 000 litres tombent, demain, par cuve.

Nous avons rencontré les jardiniers il n'y a pas très longtemps, nous sommes tous en face, effectivement, de ces problèmes qui viennent d'être évoqués, mais voilà... Sachez que les 36 parcelles ont été accordées, attribuées, en un rien de temps et qu'il y a une liste d'attente.

Jean-François ?

M. VAN NIEUWENHUYSE : J'ai entendu que vous parliez de voiries, est-ce qu'il serait quand même possible de penser à faire une petite voirie, juste une petite, qui partirait des Epis pour arriver jusque-là ?

De toute façon, la route est déjà créée maintenant, la voirie existe, mais c'est quand même difficile de demander à des personnes qui habitent aux Epis de faire tout le tour, de faire un kilomètre de détour pour rentrer par l'autre côté, alors qu'ils ont juste vingt mètres à faire pour y être.

Vous aurez toujours des personnes qui vont passer à travers.

J'avais une deuxième petite question, est-ce que vous pensez mettre quelques arbres ?

M. REANT : Ils y sont.

M. VAN NIEUWENHUYSE : Ah ! ils sont plantés, d'accord, nous ne les voyons pas encore.

M. LE MAIRE : Effectivement, c'est un aménagement qui est assez isolé aujourd'hui, puisque c'est le premier, mais il ne le sera plus pour très longtemps.

Il faut laisser le temps aux arbustes et arbres de grandir.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ce projet de délibération ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE À L'UNANIMITE

6.5 - Cession d'une bande de terrain au profit du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais

M. LE MAIRE : Daniel, sur une cession de bande de terrain au Conseil Régional...

M. CORDONNIER : L'allée, qui longe le parvis du Lycée Arthur Rimbaud, est bordée d'arbres à haute tige qui ne sont pas à la distance réglementaire de la limite parcellaire.

Afin de clarifier la situation, le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais a fait intervenir un géomètre pour déterminer, précisément, la limite de l'emprise foncière du Lycée et le positionnement des arbres.

Le Conseil Régional sollicite donc la cession gratuite d'une bande de terrain, comprenant cette rangée d'arbres, avec un recul de 2 m à partir du milieu de leurs troncs, afin de respecter la distance minimale par rapport à la limite de propriété, eu égard à leur hauteur supérieure à deux mètres.

Il vous est proposé :

- d'accepter la cession gratuite de la bande de terrain au profit du Conseil Régional, conformément au projet de délimitation établi par M. Jean-Pierre Falez, Géomètre-Expert.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte administratif qui sera rédigé par le Conseil Régional.
- de dire que les frais de géomètre seront pris en charge par le Conseil Régional.

Alors, je ne sais pas si vous voyez bien, c'est devant le Lycée pour repartir vers les maisons des professeurs, qui va jusqu'au complexe Jean Mercier. Il y a là toute une bande d'arbres qui était un peu sur le territoire de Sin. Nous avons demandé à rectifier et reprendre ces deux mètres.

M. LE MAIRE : Et que la Région va entretenir.

Est-ce qu'il y a des observations sur cette cession de terrain ?

Madame Pezin ?

Mme PEZIN : A combien est évalué cette parcelle de terrain, car même si nous leur offrons, il y aura des frais de notaire qui seront fonction de l'évaluation réelle de la parcelle, et qui paye les frais de notaire ?

M. LE MAIRE : Ce n'est pas nous.

M. CORDONNIER : Les frais seront pris en charge par le Conseil Régional et la partie prix, au m², cela devait être 0,15 €, si je me souviens bien.

Mme PEZIN : Excusez-moi, puisque nous parlons du Lycée, est-ce que nous pouvons avoir une intervention auprès du Conseil Régional pour faire en sorte que les plaques qui sont dans la montée et qui sont décollées, soient remises. Car cela fait vraiment "moche".

M. LE MAIRE : Les plaques de direction ?

Mme PEZIN : Non, les plaques de revêtement de la montée du Lycée sont tombées, nous avons déjà fait une intervention auprès de Monsieur Ancelle, qui à l'époque s'occupait des lycées et cela avait été remis, mais je vois qu'il y a encore au moins une bonne vingtaine de plaques qui sont tombées.

M. LE MAIRE : Très bien.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur cette délibération ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité.

ADOPTE À L'UNANIMITE

6.6 - Dénomination de la voirie perpendiculaire à la rue Longue Impasse Potleau

M. CORDONNIER : Nous allons passer aux dénominations de voiries.

La première, c'est la perpendiculaire à la rue Longue, vous voyez le nouveau lotissement qui a été construit sur la gauche. Vous avez la rue Longue qui est tout à fait au bord..., le lotissement.

Cette impasse va s'appeler Impasse Potleau, si vous en êtes d'accord.

M. LE MAIRE : Josyane ?

Mme BRIDOUX : Je suis complètement favorable à la dénomination, puisqu'Albert Hecquet dit "Potleau", est une figure emblématique du Marais.

Je regrette, quand même, qu'il y ait eu l'autorisation d'un lotissement complètement en travers et qui a eu pour conséquence de complètement "bousiller", excusez-moi le terme, la route. Car quand cela a été rebouché, cela a été vraiment très très mal fait et nous avons de nouveau une rue Longue très chaotique.

M. LE MAIRE : Le PLU devrait nous préserver de ce genre d'anomalie.

La famille Hecquet, notamment Michel Hecquet, est d'accord sur cette dénomination « Impasse Potleau ».

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Ce ne sont pas des logements sociaux, Maurice.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE À L'UNANIMITE

6.7 - Dénomination de la voie située derrière l'école Matisse – rue Aimé Césaire

M. LE MAIRE : Deuxième dénomination, Daniel ?

M. CORDONNIER : C'est aux Epis, c'est une rue qui va relier l'Ecole Matisse, qui va passer devant l'Ecole Matisse, pour aboutir aux Salamandres.

Il vous est proposé de dénommer cette voie rue « Aimé Césaire ».

M. LE MAIRE : Dans la continuité des poètes et en toute logique, je vous propose de dénommer cette future voirie rue « Aimé Césaire ».

Est-ce qu'il y a des remarques sur cette dénomination ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE À L'UNANIMITE

6.8 - Dénomination de la future voirie de la Montée Rue Léopold Sédar Senghor

M. LE MAIRE : Dernière dénomination, Daniel ?

M. CORDONNIER : Toujours dans le Plan de Rénovation Urbaine, ici cela se passe à la Montée. Nous vous proposons de nommer cette future voirie, qui partira de la rue Raymond Doucy et qui sera au centre du lotissement qui va se construire à la place des 4 blocs. Nous vous proposons rue Léopold Sédar Senghor.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions, des remarques ?

Mme PEZIN : Je voudrais dire que dans l'hymne Sénégalais, Léopold Sedar Senghor, qui l'a écrit, dit « Le Bantou est un frère et l'Arabe est le blanc », c'est très bien de penser à lui pour le nom d'une rue, mais je pense qu'il aurait été encore plus content que nous maintenions le jumelage avec le Sénégal, car il pouvait nous apporter des éléments de culture importants et nous avons l'occasion de rapporter des éléments de comforts et d'études extrêmement importants aussi.

M. LE MAIRE : Une remarque et une réponse.

Effectivement, nous sommes tous satisfaits de cette dénomination de Léopold Sedar Senghor, mais nous pouvons être également satisfaits de la future dénomination de la Maison de Quartier de la Montée qui s'appellera Nelson Mandela. C'est un juste retour, en hommage à Nelson, franchement cela nous manquait.

La réponse sur le jumelage du Sénégal. Oui, cela a été interrompu. Interrompu, mais c'est purement budgétaire, voilà. C'est interrompu, mais cela ne veut pas dire que c'est abandonné. Je pense que cela reviendra un jour, mais c'est la seule réponse que je peux faire.

Mme DABONNEVILLE : Je voudrais ajouter une précision. Il est vrai, également, que le Sénégal ne nous a jamais sollicités ; par contre, nous, nous avons continué à avancer sur le projet TAIF avec, notamment, les Espagnols, les Italiens, etc. et la part qui revenait à la ville de Sin-le-Noble a été payée.

Nous avons toujours continué à payer.

Mme PEZIN : Le projet TAIF est un projet de jumelage entre les jumelés, ce n'était pas un projet de jumelage de la ville avec une autre ville.

M. LE MAIRE : Oui, Roger ?

M. MARIE : Je ne me prononce pas sur le jumelage. Sur Léopold Senghor, je ne sais pas si je peux dire ce que j'en pense..., de donner son nom à une rue.

J'en pense que « bof ».

J'ai un camarade Sénégalais, je ne vais pas lui dire que nous avons une rue Léopold Senghor à Sin-le-Noble, car il va faire la gueule.

Il a été mis en prison en 68, car il avait mené une grève dans le bâtiment, au Sénégal. Alors, vous savez, comme démocrate, n'exagérons rien.

L'indépendance du Sénégal, 1960, il a fallu attendre 1976 pour qu'il y ait différents partis autorisés ; donc de 60 à 76, il a été entièrement soutenu par l'armée Française, De Gaulle et tous les autres, qui avaient accordé l'indépendance au Sénégal.

Il aurait pu être Président à vie, mais il est mort, alors il ne peut plus..

Vous comprenez, c'était le tripartisme autorisé, car il a accepté trois Partis, le sien bien sûr, le Parti Socialiste Sénégalais, un Parti dit libéral et un Parti dit Marxiste Léniniste qui était d'obédience Maoïste, à l'époque, mais surtout pas de Parti Communiste.

Vous voyez... C'est pour vous donner un exemple.

Ensuite, il en a autorisé un quatrième, en 1979. Car là aussi il avait des copains et il avait parfaitement compris que le système électoral pouvait fonctionner lorsque l'on savait bien manipuler les élections et se faire élire.

Voilà. Il y a eu des votes forcés, des syndicalistes mis en prison, sauf bien entendu ceux qui étaient du côté de son parti, car ceux-là avaient accès aux ministères.

Donc, pour toutes ces raisons-là et il y en a pleins d'autres, mais je ne vais pas développer..., je dis « bof ».

Je m'abstiens, je ne vais pas voter contre non plus.

Qu'il ait sa rue..., il y en a bien d'autres qui ne méritent pas d'avoir une rue et qui en ont. Alors, ce n'est pas pire. Mais cela ne me plait pas trop.

Je m'abstiens.

M. LE MAIRE : Merci Roger.

D'autres interventions ?

Maurice.

M. WANNEPAIN : Ce qui serait bien dans la nomination de rue, c'est de mettre en dessous la correspondance. Aimé Césaire, c'est un poète, de telle année à telle année.

Dans notre ville, nous avons pas mal de rues qui ont des noms de martyrs fusillés pendant la guerre, j'aimerais bien qu'on le rappelle aussi.

M. LE MAIRE : Cela peut être fait dans le cadre d'un renouvellement de plaque.

M. WANNEPAIN : C'est une ville de travailleurs et de luttes.

M. LE MAIRE : Pour les nouvelles plaques, d'office, il faut qu'il y ait la qualité et les dates.
Date de naissance et de décès. Merci Maurice.
Pas d'autre intervention ?
Je vous propose de passer au vote.
Qui est pour ?
Qui est contre ?
Abstention : 2
Merci

ADOPTE

VII – AFFAIRES SCOLAIRES

7.1 – Subvention exceptionnelle à l'OCCE de l'école MATISSE

Mme DEMARECAUX : Subvention exceptionnelle à l'OCCE de l'école Matisse.
Afin de permettre aux enfants, je rectifie « aux enfants », car ils partiront tous, de l'école Matisse, d'effectuer un voyage de découverte au Zoo de Maubeuge, je vous propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de 300 €, qui sera versée à l'OCCE de l'école.
La dépense en résultant sera affectée sur le crédit ouvert à l'article 6748, du budget de l'exercice courant.

M. LE MAIRE : Merci Cécile. Y a-t-il des interventions sur ce projet de délibération ?
Je vous propose de passer au vote.
Qui est pour ?
Qui est contre ?
Abstention ?
Vote à l'unanimité.

ADOPTE À L'UNANIMITE

VIII – VIE ASSOCIATIVE – DEMOCRATIE LOCALE

8.1 – Subvention exceptionnelle – remboursement de repas au Deu Deuch Club

Mme HADJ ABDELKADER : Subvention exceptionnelle, remboursement de repas au Deu Deuch Club.
Lors du rassemblement du Deu Deuch Club, le 30 mai 2009, 20 repas avaient été servis aux artistes invités par la ville.
Il vous est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 €, 20 fois 10 €, à l'Association, en remboursement de ces frais de restauration.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques sur ce projet de délibération ?
Daniel, tu ne prends pas part au vote ?

M. CORDONNIER : Non, étant donné que je suis partie prenante, je ne participerai pas au vote.

M. LE MAIRE : Daniel Cordonnier ne prend pas part au vote.
Je vous propose de passer au vote.
Qui est pour ?
Qui est contre ?
Abstention ?
Vote à l'unanimité.

ADOPTE À L'UNANIMITE

8.2 – Subvention de fonctionnement à la SAPAD (Société Autonome de Protection des Animaux du Douaisis)

Mme HADJ ABDELKADER : Subvention de fonctionnement à la SAPAD.

A savoir que nous n'avions pas reçu le dossier, lors du vote du 30 mars, pour les subventions aux Associations.

Depuis quelques années, la CAD a confié à la SAPAD l'activité fourrière pour les animaux errants ; parallèlement, la SAPAD fait fonctionner un refuge qui permet aux animaux de ne pas être euthanasiés et de retrouver une famille d'accueil.

L'activité du refuge étant très élevée, plus de 1200 animaux hébergés, soignés, il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 1700 €, comme en 2009.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions sur cette demande de subvention ? 1700 € pour la partie refuge.

M. DUPONT : Est-ce que cette Association fait partie des Associations non identifiées ?

M. LE MAIRE : Oui. Elle est identifiée aujourd'hui.

M. HIOLLE : Vous connaissez ma position sur les subventions données à la SPA. Je vous l'avais donnée lors d'un Conseil Municipal en 2009.

Si vous voulez, je peux vous la rappeler, mais je crois que ce n'est pas nécessaire.

De ce fait, je vais voter contre.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres interventions à ce sujet ?

M. MARIE : C'est juste pour faire partager, pas mon inquiétude, mais mon étonnement.

Vous avez vu les chiffres que l'on nous donne, là !

En 2000, 265 chiens trouvés, en 2009, 466.

On dirait que les chiens trouvent moins bien le chemin de leurs maisons en 2009 qu'en 2000, il faudrait peut-être flécher ou les aider à se retrouver !

Les chiens abandonnés : en 2000, il y en avait 45, en 2009, il y en a 136.

Il y a quand même une progression, il n'y a pas que les hommes qui souffrent de la crise, il y a les animaux aussi.

C'est quand même aussi un signe de la crise, regardez l'évolution.

Chez les chats, c'est encore pire. En 2000 : 71 chats trouvés et en 2009 : 564. Là, il n'y a pas photo.

Même chose pour les chats abandonnés, 10 en 2000 et 55 en 2009.

Il n'y a pas que les hommes et les femmes qui souffrent, les animaux aussi.

Nous sommes tous mal barrés, voyez-vous !

Mme BRIDOUX : Je voudrais dire, aussi, que la SAPAD de Douai est une des structures qui euthanasie le moins.

Vous savez que pour le refuge qui va être opérationnel à partir de juillet, vraisemblablement, il y aura un gestionnaire et cela procède d'un appel d'offres qui aura lieu prochainement et cela nous a donné l'occasion de voir un certain nombre d'autres structures et d'étudier, pour le cahier des charges, d'autres associations.

Il faut savoir, quand même, que pour l'instant, ils sont dans des locaux absolument atroces et que pour le gestionnaire qui pourra s'occuper du refuge de Gueulzin, les animaux y seront traités de bien meilleure façon, bien évidemment.

Ceci dit, lorsque l'on passe cette subvention, j'ai l'habitude de dire au Bureau Municipal, c'est pour les croquettes...

Effectivement, la partie fourrière, c'est la CAD, mais pour la partie véritablement refuge, il y a toujours nécessité d'aider la Société Protectrice des Animaux.

Leurs locaux sont absolument tristes, mais pour y être allée plusieurs fois, je peux vous dire qu'ils font des merveilles avec des locaux très très très vétustes.

Leur principe, c'est effectivement d'éviter coûte que coûte l'euthanasie.

Pour cela, ils font des campagnes d'adoption, etc. Et je dois dire aussi, pour les chiffres relevés par Roger, que l'on achète aussi de plus en plus d'animaux, puisque nous achetons, y compris ce que nous appelons des NAC et que ceux-ci pourront trouver refuge dans le nouveau refuge.

Personnellement, je n'irai pas spécialement visiter ce coin-là.

M. VAN NIEUWENHUYSE : C'est donc le refuge de Douai qui part sur Gueulzin ?

Mme BRIDOUX : À Gueulzin, ce sera le refuge Communautaire, de la Communauté d'Agglomération.

A Douai, c'est le refuge qui va disparaître, normalement. Pour l'instant, nous ne savons pas si c'est la SAPAD qui sera gestionnaire.

M. LE MAIRE : C'est une délégation de service public aussi, au futur refuge. D'autres interventions ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre : 1

Abstention ?

ADOPTE

8.3 – Dénomination des Jardins Familiaux

Mme HADJ ABDELKADER : En fait, c'est vrai que les jardins familiaux ont été attribués à une Association : "La Bonne Bêche".

Mais comme le travail de recherche a été fait par l'Adjoint à l'Environnement, je lui laisse la parole.

M. POULAIN : Nous l'avons appelé « la grelinette », car vu le travail bio qu'ils réalisent dans les jardins...

La grelinette, c'est simplement une bêche bio qui vient remuer la terre sans la retourner.

Il a des grelinettes à 4 dents, à 8 dents, c'est comme la valse...

Par contre, je n'interviens pas souvent, mais comme j'ai été interpellé par Madame Pezin, sur la tribune de la ville et cela commence vraiment à me chauffer, je ne peux plus me taire.

« Madame Pezin, voici plus de deux ans que vous prenez les Sinois et les Sinoises pour des demeurés et les élus de la Majorité pour des tricheurs et des menteurs. Cela a trop duré, je viens de le dire. Pendant votre mandat, ne vous en déplaise, vous avez dilapidé les finances de la ville, vous avez présenté des comptes non sincères et pour le langage populaire : c'est un compte malhonnête. Elle est belle la France avec son vocabulaire...

Vous avez laissé des contentieux juridiques de votre bonne gestion, vous avez conjugué le verbe paraître à tous les temps pour un constat plus que déplorable. Les électrices et les électeurs n'ont plus crédité votre politique de dupe et la sanction fut la fin de votre mandat en tant que Maire.

Il faut dire, qu'entre temps, nous avons appris ce que c'est que l'UMP et l'UMP veut dire : union des manipulateurs et des prestidigitateurs.

Vous continuez vos élucubrations, je viens de le dire, dans la tribune du bulletin d'information de la ville. Je ne peux vous laisser écrire qu'il y a un manque d'entretien des espaces publics. Car force de constater, à mon arrivée, que le manque de moyens pour les Services de l'Environnement et la vétusté du matériel, étaient criants.

En exemple, pour la propreté de la ville, des équipements nouveaux sont en service, tels que des servantes de nettoyage, des brûleurs à désherber et du petit matériel à main. L'acquisition, surtout, d'une balayeuse de ville équipée d'un nettoyeur haute pression, pour l'amélioration des conditions de travail et surtout une prestation de qualité, qui était une demande de la population. Sin-le-Noble proche de vous se conjugue au présent.

Pour le Service Espaces Verts, les citoyens peuvent aisément constater le travail et la création, faits pour l'embellissement, redonner la place de la végétation au cœur de la ville.

En exemple, nous pouvons donner, et prendre la plantation d'arbres en début d'année. L'investissement est aussi au rendez-vous pour un équipement qui faisait cruellement défaut, tel qu'un regarnisseur, ce qui nous permet d'être entièrement autonomes pour garnir ou regarnir les terrains de football, ou d'autres surfaces. L'investissement 2010 est de 210 000 €, pour le matériel et de 30 000 € pour la création et l'achat des arbres. A cette occasion je remercie les élus de la Majorité de leur confiance et de m'accompagner dans cette démarche.

Monsieur le Maire : le personnel des Services de l'Environnement et moi-même, nous vous disons un grand merci pour la connaissance de l'investissement consenti dans ces temps difficiles et permettez-moi de vous citer. Vous avez dit à une réunion « il faut diminuer la voilure, mais surtout ne pas perdre le cap des Services proches de vous », sous-entendu, la population.

Pour terminer, je n'irai pas jusqu'à dire, comme des citoyens me l'ont suggéré, sur la chanson de l'humoriste Patrick Sébastien « si elle pouvait fermer sa..., ça nous ferait des vacances et si elle pouvait fermer..., ça nous ferait du bien... ».

Mme PEZIN : Bon, là ça suffit.

Quand même. J'aimerais bien quand même un minimum de politesse...

M. POULAIN : Sagesse populaire ou dérision, à chacun son opinion. Merci.

M. LE MAIRE : Des réactions, Madame Pezin, suite à cela ?

Mme PEZIN : Non, cela ne vaut même pas la peine.

Simplement, je voulais demander si on avait demandé à Monsieur Grelin ou à sa famille, l'autorisation de donner ce nom à l'espace des jardins, puisque Monsieur Grelin a bien existé...

M. LE MAIRE : En fait, c'est un outil. C'est devenu un outil.

Le nom de l'outil n'est pas estampillé et effectivement, il rentre dans le domaine public.

Nous n'avons pas d'autorisation à demander à la famille Grelin.

Bien. Je vous propose de passer au vote sur la Grelinette ?

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions : 6

Merci.

ADOPTE

IX – CULTURE, FETE ET COMMUNICATION

9.1 - Festivités de la ducasse - contrats

M. LE MAIRE : Marina, sur la partie Culture, sur les festivités de ducasse.

Mme DABONNEVILLE : Il s'agit de voter les contrats, dans le cadre des festivités de la ducasse 2010.

Il vous est proposé, le samedi 26 juin, jour de l'ouverture, "Les Dinosaures et Star Tropic Show", pour un montant de 4 431 €.

Il s'agit d'un bal populaire. Les Dinosaures sont un groupe qui remet au goût du jour les tubes rock des années 60/70 et Start Tropic Show, comme son nom l'indique, c'est un show Brésilien, salsa, etc.

Dimanche 27 juin : jeux à l'ancienne, avec des jeux en bois. Le coût est de 1820 €. Ces jeux vont permettre d'agrémenter la Place sur la ducasse.

Dimanche 27 juin au soir : concert "Les Vainnar", en extérieur, avec l'Association "Les Vainnar", montant du cachet : 400 €.

Suivi, ensuite, du concert "Angus Band", l'Association Angus Band, 200 €.

Enfin, le dimanche 4 juillet, le cortège carnavalesque déambulatoire : 46 926,40 €.

Les éléments techniques, son et lumière, la restauration, les frais de transport et les taxes parafiscales sont à la charge de la ville, selon les conditions de chaque contrat. Il vous est

proposé d'organiser la diffusion des spectacles précités et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir.

M. LE MAIRE : Peut-être évoquer la liste du cortège qui se trouve en dernière page. Cela permettra d'avoir un petit aperçu du style.

Mme DABONNEVILLE : Oui, cette année nous avons travaillé pour le cortège sur le thème du cinéma.

Il y a en premier groupe, en ouverture du défilé : les Costards, ensuite les Mousquetaires, Pirates des Caraïbes, Blanche Neige, Diligence : donc 2 chevaux et un cow-boy, un chariot pionniers, deux chevaux plus un cow-boy, deux cow-boys à cheval, 4 indiens à cheval, les Daltons, la samba, les Sambalegria Brazil, le groupe Miyô, qui est en fait un groupe d'origine Africaine, je dis bien d'origine, car ils ne viennent pas directement d'Afrique.

Harry Potter avec son char, les lutins et la chouette qui a joué, par contre, elle, dans le film. 4 loups et les rapaces.

Une parade de Mickey.

Germinal, donc il s'agit d'un plateau avec un décor, des figurants issus du monde associatif.

Un chariot Nordiste avec mitrailleuse, deux soldats Nordistes à cheval et la prestation d'un animateur Rondo Final.

Voilà, je vous laisse deviner à quels films peuvent correspondre ces tableaux, vous aurez la solution lors du défilé.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques, des questions sur ce programme ?

Mme PEZIN : Est-ce que j'ai encore le droit de parler, Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE : Je vous ai toujours laissé la parole.

Mme PEZIN : Je vous remercie.

Je ne me prononcerai pas sur le groupe Veinard, car ce sont des admirateurs de Nirvana, on aime ou on n'aime pas, c'est une question de goût.

Mais je suis un peu dubitative sur le Angus Band, dont j'ai entendu parler dans les années 80, qui est un groupe néerlandais.

C'est un groupe qui a inventé ce que l'on appelle le « sexe métal ». J'étais un peu... Peut-être ont-ils changé leur programme et leur façon..., mais je signale quand même, que la pochette de l'un de leurs albums a été qualifiée comme la pochette la plus horrible de toute l'histoire du disque..., c'était déjà... et leurs spécialités sont les parodies érotiques de Madonna.

M. LE MAIRE : Cécile, une intervention ?

Mme DEMARECAUX : Avec le temps, tout le monde s'assagit et le groupe Angus Band ne fait pas dérogation à la règle !

M. MARIE : Ils s'appellent « band » quand même !

M. LE MAIRE : Je sais qu'il y a le Salon Erotica à Gayant Expo, bientôt...

Peut-être que cela tombe en même temps... Il y a le Congrès des Maires en même temps ! Marina, tu voulais ajouter quelque chose sur ce groupe mythique ?

Mme DABONNEVILLE : Non, en fait Cécile a répondu très très bien.

Il s'agit d'un groupe issu de notre paysage local, car ils sont vraiment du coin.

M. LE MAIRE : Ce sera l'occasion de les découvrir et de vérifier s'ils se sont bien assagis. Ils ont pris de l'âge tu veux dire !

Mme DABONNEVILLE : Je ne sais pas, Madame Pezin, si nous parlons du même groupe ? Vous parlez d'un groupe Néerlandais, si j'ai bien suivi...

Mme PEZIN : Oui, qui était célèbre dans les années 80. Ce n'est peut-être plus le même, c'est une copie peut-être.

Tant mieux !

Mme DABONNEVILLE : Parce que là, je doute fort qu'ils se dérangent des Pays-Bas, pour un cachet d'un montant de 200 €.

Mme PEZIN : Ils circulent dans le coin actuellement... mais cela m'est égal.

M. LE MAIRE : Ecoutez, cela a été l'occasion de faire la publicité pour ce groupe. Pas cher !

Je vous propose de voter ?

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité pour cette programmation. Merci Marina.

ADOPTE À L'UNANIMITE

X - DIVERS

10.1 – Droits de voirie et de stationnement – confirmation de tarifs

M. REANT : Par délibération du 14 décembre 2007, la ville de Sin-le-Noble a fixé les tarifs 2008 relatifs aux droits de voirie et de stationnement, comme suit :

- vente de fleurs, chrysanthème : 0,50 € du mètre
- friteries : tarif annuel de 400 €
- panneaux publicitaires : tarif annuel de 20 €
- canalisations souterraines : le mètre linéaire est à 0,50 €
- les rôtisseries : 20 €
- location d'une place de parking : tarif annuel : 185 €

Cette délibération ne fixant ces tarifs que pour la seule année de 2008, il vous est proposé de confirmer leur validité pour les années 2009 et les suivantes, tant que ces tarifs ne feront pas l'objet d'une modification.

Voilà.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Benjamin ?

M. DUPONT : Y a-t-il un tarif spécial pour les terrasses de commerces ?

M. REANT: Nous n'avons jamais facturé. A Sin-le-Noble, nous ne facturons pas les terrasses.

M. LE MAIRE : Je ne pense pas qu'il y a un tarif qui a été voté et qui fixe l'emprise sur les terrasses.

Je ne sais pas..., il y a rue Carnot, effectivement, le Campus... Alexis, le Derby, l'Elysée et le Loto. Ce n'est pas une emprise permanente, pratiquement, et le jour où cela posera problème, vis-à-vis des commerçants voisins ou concurrents, nous penserons à fixer un prix. Mais aujourd'hui, cela ne nous pose pas de problèmes.

Là aussi, c'est une proposition que je fais, mais ne pas fixer de tarif sur cette emprise, laisse, aux commerçants, une latitude pour assurer son commerce.

C'est une aide, cela peut être une aide de la ville, vis-à-vis des commerçants.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTE À L'UNANIMITE

10.2 – Fabrication de repas pour la ville de Cuincy

M. REANT : Fabrication de repas pour la ville de Cuincy, convention.

Du fait des travaux de réfection complète de leur cuisine centrale, la ville de Cuincy a demandé à nos services la fabrication de 450 repas par jour, pour la période allant du 1^{er} septembre 2010 à fin avril 2011.

Les gestionnaires se sont rencontrés pour évoquer et aplanir les questions techniques, la Direction des Services Vétérinaires a vu notre schéma d'organisation et a émis un avis favorable, les élus des deux villes se sont rencontrés le 28 avril dernier pour finaliser l'accord de principe.

Il vous est proposé, du fait que toutes les questions juridiques et techniques ont été organisées, d'accepter de fabriquer les repas demandés par la ville de Cuincy, pour la restauration scolaire et les repas livrés à domicile.

Ces repas seront pris en charge par le personnel de Cuincy au sortir de la fabrication et transportés sous leur responsabilité en véhicule réfrigéré, pour être servis en point de chute ou à domicile.

Il vous est demandé d'appliquer le tarif suivant : 3 € le repas scolaire, 3,40 € le repas destiné au portage à domicile et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre les deux villes.

M. LE MAIRE : Merci Philippe.

Pour ce projet de délibération qui consiste à fournir les repas pour la ville de Cuincy du 1^{er} septembre à avril 2011 ?

Mme L'HORTIS : Je pense aux gens qui travaillent à la Nichée, y aura-t-il un apport de personnel, car 450 repas par jour, cela me semble assez énorme ? Auront-ils un renfort ?

M. LE MAIRE : Ces 450 repas fabriqués pour Cuincy s'ajoutent aux repas existants pour Sin-le-Noble, ce qui nous fait un quotidien à 1100 repas par jour.

La cuisine centrale de la Nichée est capacitaire pour les préparer.

Bien évidemment, il n'y a pas de proportionnalité entre la production et les ressources humaines, mais il y aura bien un apport de personnel, venant de la commune de Cuincy, pour la préparation des repas.

En fait, il s'agit de préparer les repas. La ville de Cuincy viendra les chercher en véhicule réfrigéré et ensuite récupèrera toute la partie vaisselle, qui sera effectuée à Cuincy.

Il y a un apport de personnel uniquement pour la préparation des repas pour les scolaires de Cuincy et les personnes âgées et autres. C'est un processus qui a été mis au point durant ces derniers mois et qui ne va pas perturber la production des repas pour la ville de Sin-le-Noble.

Là aussi, c'est une aide, quelque part. Cuincy aurait pu faire appel à une prestation extérieure. Ils s'appuient sur une collectivité comme la nôtre, et c'est tant mieux pour eux et tant mieux pour nous.

Mme PEZIN : Est-ce que nous avons estimé le prix de revient d'un repas à la cantine ?

M. LE MAIRE : Oui. Franchement, de mémoire, le repas préparé, c'est-à-dire fabriqué, je ne parle pas de livraison incluse, car nous n'allons pas livrer, est à un peu moins de 3 €. Vraiment un peu moins.

M. KRZYKALA : Nous n'allons pas faire de bénéfices sur le dos de la commune ?

M. LE MAIRE : Non, il n'y a pas de bénéfices.

C'est vraiment juste, puisque nous savons qu'ils viennent les chercher, il n'y a pas la vaisselle, le transport, pas de véhicule. C'est vraiment une unité de production.

Et ils prêtent du personnel.

Je vous propose de passer au vote, s'il n'y a aucune autre intervention.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Merci pour la ville de Cuincy.

ADOpte À L'UNANIMITE

XI – ETAT DES DECISIONS DIRECTES

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions sur les décisions directes qui ne font pas l'objet de vote ?

Mme PEZIN : Votre décision 39.

Pour le séjour de ski à Doucy-Valmorel, organisé par le Centre Social du 3 au 10 avril, nous n'en avons pas entendu parler.

J'aurais voulu savoir ce que c'était exactement et qui en a profité ?

M. LE MAIRE : Il y a eu une rétrospective dans le Bulletin Municipal qui a été distribué en mai. Début mai, c'est dedans.

Mme PEZIN : Votre décision 52.

Vous nous aviez annoncé le changement de sténotypiste et le taux horaire actuel est de 324 € HT.

Je ne me souviens plus quel était le taux horaire précédent.

M. LE MAIRE : Entre 600 et 800 €. Apparemment plus près des 800...

Mme PEZIN : Merci.

M. LE MAIRE : Vous faites bien de le faire remarquer, Madame Pezin, c'est qu'effectivement depuis ce jour, 25 mai, l'enregistrement est confié à la Société DOUAI SERVICES, qui porte bien son nom, puisque la société est localisée dans le Douaisis.

Cela nous fait, je le dis devant Monsieur qui est là, une économie assez conséquente sur l'année.

Merci.

Mme PEZIN : La décision 64.

Des séjours en juillet au centre des Argousiers de Merlimont.

Ce sont les séjours des jeunes du Centre Social ?

Mme LEGRAND : En fait ce sont les activités camping des ALSH d'été. C'est une convention avec la Fédération de l'Enseignement.

M. LE MAIRE : Les camps auront lieu dans une structure en dur. Ils feront du camping, mais dans une structure en dur.

D'autres interventions ou questions sur les questions directes ?

Bien.

Je vous propose de passer aux motions.

Il y en a deux.

La première sur ARBEL, Josyane.

Mme BRIDOUX : ARBEL AFR est, et a été un des fleurons de l'industrie ferroviaire, grâce au savoir-faire des ouvriers, ingénieurs et techniciens.

Sa disparition, ce serait voir un Douaisis encore plus sinistré.

Au-delà, c'est la vie de nombreuses familles de notre arrondissement qui va être bouleversée.

C'est pourquoi nous soutenons la lutte des travailleurs de cette entreprise et le plan qu'ils m'ont présenté, avec leurs Organisations Syndicales, pour essayer de la sauver. Nous savons que la crise, qui est celle du régime capitaliste, frappe très dur, surtout celles et ceux qui vivent de leur travail.

Notre pays a besoin de matériel ferroviaire pour l'avenir du transport de marchandises, qui répond aux préoccupations écologiques et qui diminue d'autant le transport routier.

AFR est donc utile et avait obtenu de nombreux deniers publics pour cette mission. Nous ne pouvons nous satisfaire du plongeon de l'industrie en France, des délocalisations pour satisfaire les actionnaires.

C'est pourquoi nous apportons notre solidarité aux salariés d'AFR.

M. LE MAIRE : Merci Josyane pour les salariés d'AFR.

Y a-t-il des interventions ?

Roger ?

M. MARIE : Vous vous souvenez que j'avais posé le problème d'AFR, ici même, au dernier Conseil Municipal, en vous annonçant que c'était en faillite et que l'entreprise menaçait de fermeture.

C'est juste de faire une motion là-dessus.

Je..., comment vous dire. Je trouve qu'elle a quand même un défaut majeur, c'est qu'elle ne parle pas du maintien des emplois.

Assez curieusement, depuis que cette entreprise existe, il y a eu successivement 4 repreneurs, qui sont arrivés avec des fonds publics, qui tous ont licencié, à chaque fois, à peu près la moitié du personnel.

Rappelez vous, dans les années 80, il y avait 2000 personnes dans cette boîte, il n'y en a plus que 256.

Alors, les 256, je ne vois pas pourquoi ils feraient les frais d'un plan, quel qu'il soit.

Je m'en suis ouvert, je le dis publiquement, à Philippe NALEWAJEK qui est le représentant de la CGT, qui actuellement mène cette lutte. Qui effectivement fait autorité dans l'entreprise et dans la négociation avec les politiques, la Communauté d'Agglo, etc.

Je m'en suis ouvert à lui, je ne suis pas d'accord avec la façon dont on prend cette histoire.

Il a déjà annoncé qu'on ne pourrait pas garder tout le monde. On se prépare à un nouveau plan, exactement pareil. Il va y avoir à nouveau des fonds de l'Etat, cette fois-ci la CAD est aussi dans le coup, car elle détient les brevets et le foncier et donc, nous allons nous préparer encore à licencier des gens.

C'est cela mon problème. Vous comprenez, garder l'entreprise... bon, c'est un souhait, un vœu pieux.

Ce sont les politiques qui décident, c'est l'Etat qui décide. On voudrait, dans une période où l'Etat est en train de privatiser le fret, on penserait que les patrons du fret privé, qui vont arriver, vont faire des investissements massifs pour acheter des wagons, pour circuler mieux, etc. Ce n'est pas vrai. Ils vont utiliser les investissements de l'Etat pour les rails, ils vont utiliser les vieux coucous qui leur servent de wagonS à l'heure actuelle, ils ne vont pas les renouveler. Ils vont user jusqu'à la corde, tout ce qu'ils peuvent, pour faire du profit. C'est cela leur problème. Nous aurions l'air de penser qu'ils pourraient faire des choix différents, faire un pôle ferroviaire, il ne faut pas rêver non plus.

Ce n'est pas avec des motions que nous allons imposer cela. C'est avec la lutte des travailleurs. Alors, plaçons-nous du point de vue des intérêts des travailleurs, n'essayons pas de discuter de l'intérêt de la France, si c'est de faire un pôle ferroviaire ou autre, parce que l'intérêt Français, en plus, je vous le dirai très franchement, ce n'est pas le premier problème. Le premier problème est celui des travailleurs et les travailleurs ne sont pas que Français, il y a aussi du ferroviaire ailleurs.

Donc, si vous voulez, plaçons-nous du point de vue des intérêts des travailleurs. Ils ne veulent pas être licenciés, et même, je dirais, ne pas perdre leurs emplois, même cela, vous voyez, je vais vous le dire franchement. Coluche disait à juste titre « tout le monde dit "on veut des emplois", ce n'est pas vrai, "un salaire nous suffirait" ». Bon ! Moi, je propose de garder la motion telle qu'elle est, car cela ne me pose pas de problèmes qu'elle soit comme cela, mais je souhaiterais que nous y rajoutions une mention sur les emplois. Parce qu'encore une fois, il ne faut pas être dupe, ce qui se prépare c'est de licencier la moitié des travailleurs. Ce qui intéresse tout le monde, y compris un pôle ferroviaire éventuel, ce qui l'intéresse, c'est de garder les brevets et pas du tout de garder les ateliers et pas du tout de garder les travailleurs. Ils vont mettre des gens de plus au chômage.

Je proposerai, dans le troisième paragraphe « c'est pourquoi nous soutenons la lutte des travailleurs de cette entreprise et le plan qu'ils vont présenter avec leurs Organisations Syndicales, pour essayer de le sauver... », ajouter la phrase suivante : « et quelque soit le plan retenu, nous rappelons la nécessité de maintenir tous les emplois, ou tout au moins les revenus de tous les travailleurs employés actuellement ».

Voilà. Je peux faire passer la proposition que je fais et de cette façon je la vote sans aucun problème. Mais je voulais attirer l'attention sur les mauvais coups qui se préparent, c'est vendredi que nous allons savoir qui sont les repreneurs, jeudi matin les travailleurs des AFR vont manifester, ils vont tous manifester en confiance, en suivant les Syndicats qui leur disent « on va sauver l'entreprise... », car, pour eux, dans leurs têtes, cela veut dire « on va sauver nos emplois... ». Ils se font avoir, je vous le dis franchement, et ce n'est pas juste.

Donc, je propose que nous, au moins, nous attirions l'attention sur le fait de sauvegarder les emplois. C'est le plus important.

Mme BRIDOUX : Pas de problèmes pour l'amendement.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres interventions ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour cette motion ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité. Merci pour les salariés d'AFR.

ADOPTE À L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Une deuxième motion. Véronique Legrand, sur l'accueil en structure de petite enfance.

Mme LEGRAND : Motion de soutien pour un accueil en structure petite enfance de qualité.

Jeudi 8 avril 2010, le personnel de l'espace multi accueil Françoise Dolto de Sin-le-Noble a suivi un mouvement de grève National.

Tous se sont mobilisés à l'appel du collectif « pas de bébé à la consigne », pour se faire entendre, banderole à l'appui lors de la manifestation organisée à Lille. Depuis plusieurs mois, Nadine Morano, Secrétaire d'Etat à la famille, propose des réformes sur l'accueil des jeunes enfants, parmi lesquelles l'augmentation du nombre d'enfants par référent, l'accueil en surnombre.

A l'heure actuelle, 1 pour 8 enfants qui marchent et 1 pour 5 bébés. Le projet de réforme prévoit de confier 12 enfants qui marchent ou 8 enfants qui ne marchent pas, par adulte référent.

Cette augmentation se ferait sentir sur la qualité de l'accueil des enfants, l'attention portée à chacun d'entre eux en serait diminuée, tandis que l'insécurité augmenterait. De plus, l'accueil en surnombre, certains jours de la semaine impliquerait, pour un établissement de la capacité équivalente à celle de l'espace d'accueil Françoise Dolto, une augmentation de 20 % du nombre d'enfants présents.

A ce jour, le nombre maximum d'enfants accueillis à Françoise Dolto est de 65 pour 15 adultes, sachant que l'équipe de Direction compte dans les 15 adultes.

Le nombre d'enfants tolérés serait de 72 enfants pour ces 15 même adultes et cela donnerait, dans le cadre de la réforme, 81 enfants dans la structure.

Cette augmentation ne permettra plus aux professionnels de prendre en compte la particularité de chaque enfant. Le travail des professionnels, en charge du développement des enfants, cédera sa place à un travail industrialisé, ne laissant pas de place à la prise en compte des besoins propres à chaque enfant. Le projet de réforme prévoit, également, de réduire le nombre de diplômés, puéricultrices, auxiliaires, éducateurs de jeunes enfants, dans la structure. De 50 à 40 %, au profit de personnels moins diplômés, voire non diplômés.

Le manque de qualification pourrait transformer le lieu d'éveil, qui est l'espace multi accueil Françoise Dolto, en un parc de bébés consignés. Le Conseil Municipal de Sin-le-Noble s'associe aux revendications de son personnel, garant de la qualité d'un accueil attentif, favorable à l'éveil et au développement de chaque enfant.

Le Conseil Municipal et le personnel de l'espace multi accueil Françoise Dolto de Sin-le-Noble se mobiliseront, autant que nécessaire, pour défendre le statut et la qualité de l'accueil des enfants, des professionnels de la petite enfance, chacun avec sa spécificité. Ils se complètent pour former une équipe homogène et compétente, au profit des enfants. Ils privilégient un accueil de qualité, plutôt qu'un accueil de quantité.

Nous mènerons ce combat pour le bien-être des enfants de notre ville, qui ont besoin de se sentir en sécurité, d'être écoutés, d'être guidés pour s'épanouir et acquérir les fondements de leurs vies d'adultes, dans les meilleures conditions.

Nous refusons de cautionner les parcs à bébés consignés, nous ne cautionnerons pas la révision générale des politiques publiques, mise en place par Nicolas Sarkozy et son Gouvernement, qui tuent le service public, au bénéfice du secteur privé, pour rendre service aux personnes aisées, au détriment du reste de la population.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Véronique.

Y a-t-il des interventions sur cette motion qui vous est proposée?

Mme DABONNEVILLE : Je dirais que cela va effectivement dans le sens de la diminution d'emplois, de postes.

Si nous considérons que 15 adultes peuvent accueillir beaucoup plus d'enfants, cela signifie qu'il n'y aura pas de postes supplémentaires, donc nous pouvons considérer que c'est de la diminution de postes.

J'en profiterais pour faire le parallèle avec l'Education Nationale et dénoncer, effectivement, la diminution des postes d'enseignants et dire que dans tous les cas, ce sont nos enfants, vos enfants, qui sont en grands dangers..., nos jeunes, effectivement, c'est inadmissible.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres interventions à ce sujet ?

Mme PEZIN : Simplement, nous n'avons pas l'intention de participer au vote.

M. LE MAIRE : D'accord, vous n'argumentez pas. C'est votre choix.

M. KRZYKALA : Je pense qu'il faudra enlever « le Conseil Municipal » de cette motion et mettre « la Majorité ».

M. LE MAIRE : Très bien. Donc, motion présentée par la Majorité du Conseil Municipal.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention.

ADOpte A L'UNANIMITE, puisqu'il y a 6 personnes qui ne participent pas au vote.

XII – QUESTIONS ORALES

M. LE MAIRE : Il y avait une question orale et celle-ci n'est plus à l'ordre du jour, à la demande de l'intéressé.

Par contre, je remettrai la question à l'ordre du jour, dès l'instant où je serai sollicité.

Simplement, je voudrais faire un point sur le projet de la Mosquée.

Le point que je fais, ce soir, est fait à partir de documents que j'ai en ma possession et de données factuelles, écrites.

Sachez que le projet de la Mosquée sur Sin-le-Noble, dont la première demande que j'ai, date de 2006. Elle a été adressée à Madame Pezin, d'ailleurs, par l'Association Musulmane de l'Union, qui demandait s'il était possible de construire une mosquée sur des parcelles situées à proximité du rond-point, rue Paul Foucault, un peu en face du Lycée. Voilà.

Je ne sais pas s'il faut polémiquer aujourd'hui.

Mme PEZIN : Ca n'était pas à proximité du rond-point du Lycée, c'était davantage en direction des Moineaux. A l'endroit où la ligne 2 du tramway se courbait pour repartir vers la rue de Cambrai.

M. LE MAIRE : J'ai le document, la lettre qui accompagnait et la réponse. Et c'est bien les parcelles..., voilà le rond-point et les parcelles qui sont ici. Cela c'est le tout premier document. 68, 69, 70 et 71.

C'est pour cela que je le dis, je m'appuie exclusivement sur des courriers, je ne m'appuie pas sur des « on-dit », des rumeurs, ou sur des choses qui se disent entre untel et untel. Simplement, je me réfère à des documents, sans plus.

Cela a été la première demande de l'Association et qui a fait l'objet d'un premier refus sur cette localisation, en face du Lycée et à proximité du rond-point Paul Foucault.

Il y a eu, ensuite, un courrier qui a été adressé à Jean-Jacques Delille, Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis, à l'époque, le 10 juin 2006 et qui demandait au Président de la CAD de proposer..., qui leur proposait le projet de Mosquée, sur le territoire de l'Ecoquartier du Raquet. Je crois que nous étions tous destinataires d'une copie.

L'Association Musulmane de l'Union attendait la réponse de la CAD. Ensuite, je n'ai aucune trace entre 2006 et 2008. Ce que je veux dire, c'est que je ne retrouve pas, je ne trouve pas de courriers entre 2006 et 2008. Pendant deux ans..., peut-être qu'il y a eu des réponses, des courriers, mais en tout cas, je ne les ai pas. Peut-être que c'est à la CAD, peut-être que Madame Pezin pourra nous éclairer là-dessus. Honnêtement, moi, je ne les ai pas.

Nous arrivons au 25 octobre 2008 où, effectivement, je réponds à un courrier du 25 octobre.

« Je vous informe que, compte tenu des changements ayant lieu depuis les dernières propositions, le Bureau émet des réserves sur les points suivant : configuration du terrain, superficie, localisation ».

Et de mémoire, il y a eu des rencontres avec l'Association et la CAD, j'étais déjà, à l'époque, Vice-Président à la CAD depuis mars 2008 et nous avons rencontré l'Association et discuté sur différentes parcelles possibles.

Parmi ces parcelles, il y avait une parcelle qui était située dans une future zone d'activité artisanale, qui n'apparaissait pas avant et cette zone, aujourd'hui, est actée dans les projets de la CAD et de ce fait cette parcelle a été déportée derrière la rue Paul Foucault.

J'ai une réponse du 7 janvier 2009, par le Président de la CAD, qui était Jean-Jacques Delille.

« Je prends note, par ailleurs, de votre préférence quant à l'implantation sur l'hypothèse numéro 2, ayant été présentée courant juillet 2008 ».

Il y a des hypothèses de travail qui sont retenues, dont le terrain situé pratiquement derrière la rue Paul Foucault.

Ensuite, un courrier de 2008, c'était une hypothèse de travail qui a été revue par la suite. D'ailleurs, cette hypothèse numéro 2, compte tenu des contraintes d'orientation de la Mosquée et à juste titre, il était impossible de bien l'orienter.

Il y a eu d'autres propositions qui ont été faites et nous arrivons à la parcelle E04, courant 2009, d'ailleurs.

Le 9 mars 2009, c'est un compte rendu entre la CAD, la ville et l'Association Musulmane de l'Union « A la lumière de la réunion du 9 mars, les contraintes suivantes devront être prises en compte... ». Ce sont les contraintes que nous prenons en compte. « Orientation du lieu de culte en direction de la Qibla, orientation Sud/Sud-Est, surface de terrain d'environ 5000 m², pour une SHON d'environ 3300 m² », c'était au mois de mars 2009. « Un bâtiment d'une façade d'environ 40 par 60 mètres, un stationnement mutualisable », c'est le terme qui avait été utilisé.

« L'équipement aura une double vocation, lieu de culte, à titre principal et lieu culturel, à titre complémentaire. L'espace culturel pourra accueillir un espace de vente, souvenir, etc., pouvant être couplé à une librairie, ainsi qu'un salon de thé. Il est prévu des cellules commerciales en rez-de-chaussée, des immeubles à construire, répartis sur le territoire du Raquet. Des salles de cours pour l'apprentissage en langue Arabe pourront être réalisées, mais pas dans la proportion demandée par l'Association, qui avait émis le souhait de disposer d'une dizaine de salles. Il est convenu que l'équipement n'a pas pour vocation de devenir une école confessionnelle et que le nombre de salles sera limité ».

Le calendrier souhaité par l'Association était le suivant : « une salle polyvalente livrable début 2011 et une seconde tranche pour le centre culturel ».

La CAD reviendra vers l'Association fin mars, début avril, pour faire de nouvelles propositions sur la localisation, après validation du Président et du Maire. Effectivement, c'est avant tout un travail entre la Communauté d'Agglo et la Mairie.

Le 11 juillet 2009, c'est un compte rendu, un mail, que j'ai écrit à l'issue de la réunion du 10 juillet, donc qui a eu lieu la veille.

Réunion du 10 juillet 2009, entre la ville et l'Association Musulmane de l'Union, il n'y avait pas la CAD lors de cette rencontre.

J'ai fait part aux membres de l'Association de la proposition retenue par la CAD et la ville de Sin-le-Noble, à savoir la parcelle nommée E04, qui se situe toujours derrière la rue Paul Foucault.

J'ai annoncé les éléments suivant ce jour-là : le prix du foncier à 110 € le m². La CAD devra procéder au rachat des terrains concernés par la parcelle E04, car je peux vous dire aujourd'hui, que ces parcelles, pas toutes les parcelles, mais une partie des parcelles, que la CAD ne maîtrise pas et que la ville ne maîtrise pas non plus au niveau du foncier, font partie, aujourd'hui, d'une expropriation auprès des propriétaires, y compris les terrains qui enclavent la parcelle E04.

La voirie partielle qui donnera accès à la Mosquée, par la rue Paul Foucault, donc une voirie, une route, est prise en charge entièrement par la CAD.

La Mosquée doit être construite en une seule fois, dans sa globalité.

Le rappel des remarques faites lors de la réunion du 9 mars 2009 : respect du cahier des charges de la ZAC du Raquet, pas de commerces extérieurs, a été énoncé ce jour-là et entendu par les différentes parties.

Les parcelles situées en front à rue, non proposées..., je ne vais pas les passer en revue, étaient dédiées à des institutions et à des activités économiques.

Finalement, il y avait d'autres choix de parcelles, un peu plus en front à rue, pratiquement en face du Complexe Jean Mercier, dédié à des institutions comme les Papillons Blancs, notamment, et toute la partie activités économiques.

J'avais noté également, mais cela c'était purement personnel, que la proposition du 10 juillet semblait convenir, avec la nécessité de parfaire avec les dimensions de la Mosquée, dans cette parcelle E04.

Il n'y a pas eu de discussion sur le prix du foncier, ni sur le stationnement lors de cette réunion.

J'avais noté également, mais c'est un processus comme nous, nous avons un processus de consultation, de discussion entre la ville et la CAD et les élus, que l'Association Musulmane de l'Union a aussi un fonctionnement. Ils doivent en référer à leur Conseil d'Administration. Evidemment, cela fait l'objet d'aller-retour.

Voilà, c'est un courrier que j'ai envoyé à la CAD et j'avais le mail de l'architecte de l'Association et qui reprend les mêmes critères. C'était Monsieur Rachid Lamarti.

Entre-deux, je fais l'impasse sur le changement de Présidence de la CAD, qui a effectivement mis en suspend ce projet de Mosquée sur le Raquet et d'ailleurs tous les projets ont été en suspend sur cet Ecoquartier. Ce n'était pas le seul, le Centre Nautique a fait aussi l'objet d'une suspension.

Ensuite, il y a différents courriers qui émanent de la CAD, qui insistent sur le fait du respect. Je ne sais pas s'il faut aller très loin dans les discussions aujourd'hui, puisque la question orale n'apparaît pas.

Effectivement, elle n'apparaît pas aujourd'hui, car l'Association souhaite discuter en interne et certainement qu'une rencontre entre la ville, la CAD et l'Association Musulmane, sera organisée à l'issue de cette réunion interne. Je pense qu'il y aura une rencontre avec les différentes collectivités.

Voilà, simplement je rappelle peut-être que dans différents courriers, évidemment pour l'Association Musulmane de l'Union, ce projet a un coût, forcément.

Ce que je peux dire, au-delà du projet de la Mosquée, il y a différents projets sur le territoire de l'Ecoquartier du Raquet, il y en a un tout à l'heure qui vous a été cité : CHENELET, où nous réalisons un bail emphytéotique, mais pour un équipement d'utilité publique et dans un contexte d'économie sociale et solidaire.

Il y en a d'autres, comme des particuliers, vous savez qu'il y a des lots libres qui sont mis en vente dans l'Ecoquartier du Raquet et qui sont vendus à des prix qui sont totalement différents des prix accordés aux bailleurs sociaux.

Les prix sont différents, également, pour un artisan qui va s'installer dans une zone d'activité économique.

Donc, il y a différents prix.

Aujourd'hui, tous les prix ne sont pas figés, il reste encore des discussions. Le prix qui avait été annoncé en juillet 2009 était affiché à 110 € le m².

Moi, je n'ai pas d'autres éléments, d'autres prix sur lesquels je peux me référer. Peut-être qu'il y a des prix qui ont été dits, je ne les vois pas.

Je rappelle que l'Association Musulmane construit sur 5 200 m² minimum.

Là aussi, le projet initial de la Mosquée était à 9 000 m², il est passé, entre temps, à 7 500 m² et aujourd'hui est à 5 200 m² de surface.

Peut-être que l'architecte doit retravailler le projet de la Mosquée pour revoir la superficie, mais cela, pour moi et le Président de la CAD, quand un investisseur, un promoteur ou un particulier, vient nous voir en disant « moi, je veux autant... ». C'est son droit.

Nous ne faisons pas d'obstacles sur la surface souhaitée.

Hormis le fait qu'il y ait parfois un coefficient d'occupation des sols et aussi une surface hors œuvre nette, notamment appliquée chez les bailleurs où nous faisons plutôt de l'étage et où le prix est différent. Quand on construit un immeuble de 10 étages, sur 300 m², on ne le vend pas de la même manière qu'une surface en foncier. C'est ce que je voulais dire.

Il y avait également pour l'Association Musulmane de l'Union, le HQE c'est une très forte contrainte, comme nous le rappelions tout à l'heure. C'est 30 % des coûts supplémentaires et

quelque soit le bâtiment, que ce soit une Mosquée, un logement ou un bâtiment dédié à l'artisanat, il faudra que ce bâtiment réponde aux contraintes HQE et au cahier des charges du Raquet.

Les délais de construction : nous imposons et quand je dis nous, je parle en tant que Vice-Président de la CAD, des délais de construction. Mais en tant que Maire également, puisque les permis de construire sont délivrés par la ville et non pas par la CAD.

Il a été demandé à l'Association Musulmane, de construire ce bâtiment en une seule fois. Je dis en une seule fois et dans un délai raisonnable. La moyenne raisonnable, le permis de construire permet de construire en 2 ans.

Il pourrait y avoir, je le dis aujourd'hui, ce soir, une troisième année, mais la question ne nous a pas été posée. Elle ne nous a pas été posée suite à cela, simplement la question qui a été écrite lors du 25 octobre 2009 par l'Association, c'est la demande d'assouplissement de certaines contraintes, telles que la HQE et la procédure de phasage de la construction.

Voilà. Je n'ai pas de précisions sur ce phasage.

Ce que j'ai précisé, ainsi que le Président de la CAD, c'est que dans cet Ecoquartier, il était impensable de voir une construction sur X années et que nous souhaitons, de la part de tous les investisseurs, les promoteurs qui vont s'installer sur cet Ecoquartier du Raquet ; les premiers permis de construire, qui vont arriver en septembre 2010. Il y en a déjà qui ont été déposés ; c'est 18 mois.

Voilà. C'est de l'ordre de deux années et c'est le délai, aujourd'hui moyen, d'une construction.

Je sais qu'il est écrit dans ce courrier de l'Association du 25 octobre 2009, « nous vous informons que nous avons missionné notre architecte, afin qu'il définisse les contours de la parcelle, de la zone retenue, avec la tolérance admise lors de la réunion du 28 septembre 2009. ».

Je pense que, concernant au moins cette parcelle proposée, la dernière parcelle proposée par la CAD, la E04, était maintenue par l'Association Musulmane de l'Union.

L'Association Musulmane de l'Union m'a fait part, dernièrement, d'un projet de construction de la Mosquée sur un terrain appartenant à la ville et donc j'ai refusé cette localisation.

Je maintiens que la proposition initiale et je crois qu'elle est la meilleure, est l'installation d'une Mosquée au sein de l'Ecoquartier du Raquet.

L'Association Musulmane de l'Union a rencontré des élus du Groupe Communiste samedi dernier en Mairie. Je ne les ai pas rencontrés à l'issue de cette réunion, comme il était prévu. J'ai eu un mot d'excuse vendredi, mais j'en ai eu connaissance le lendemain de l'Ascension, c'était le 13..., donc le vendredi 14 et j'en ai pris connaissance le lundi à 8h, qu'effectivement, l'Association Musulmane de l'Union annulait, ou reportait notre rencontre prévue le samedi 15 à 11h30.

Voilà, nous en sommes là aujourd'hui.

Je pense que même si le projet a pris du retard, c'est parce qu'il est nécessaire que les instances et les collectivités discutent entre elles, c'est important. Mais il est aussi nécessaire que l'Association Musulmane de l'Union discute, en interne et qu'il y ait des allers-retours entre les uns et les autres.

Je pense que cela participe, à mon avis, à ces délais à rallonge, peut-être, mais aujourd'hui, nous sommes sur la parcelle E04.

Il y a certainement un prix du foncier à discuter, certainement une superficie à discuter et des délais de travaux à fixer.

Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui du projet de la Mosquée.

Je rappelle que les Institutions Publiques, la Collectivité, depuis la loi 1905, séparation de l'Eglise et de l'Etat, quand je dis l'Eglise, c'est toute la partie culturelle, ne peut subventionner une Association ou Instance Culturelle.

Mme PEZIN : Simplement, Monsieur le Maire, peut-être pourriez-vous autoriser une interruption qui permettrait à ces personnes, qui sont là depuis fort longtemps, qui nous ont écoutés avec beaucoup d'attention et de calme, d'exprimer, au moins, ce qu'ils pensent et ce qu'ils souhaitent.

M. LE MAIRE : S'il y a un représentant de l'Association Musulmane qui veut bien être le porte-parole, ce soir.

Je ne souhaite pas qu'il y ait de débat.

D'accord ?

Je ne souhaite pas qu'il y ait de débat par rapport à ce que j'ai dit, ce n'est pas ce soir qu'il y aura des conclusions ou des certitudes. D'accord ?
Est-ce qu'il y a un représentant de l'Association ?
Evidemment, avant de vous laisser la parole, je propose de clôturer la séance du Conseil Municipal et de laisser parler Monsieur Ziouèche pour l'Association Musulmane de l'Union.
Merci.

CLÔTURE DE LA SEANCE

M. ZIOUECHE : Tout d'abord, Monsieur le Maire, je vous remercie de nous donner la parole et au nom de l'Association Musulmane de l'Union, je tiens justement à exprimer le fait qu'à l'époque, le candidat, Monsieur Entem, puis le Maire, s'était et s'est engagé à ce que les citoyens de Sin-le-Noble aient un lieu de culte digne de ce nom.

La proposition qui a été faite par la CAD, est une proposition, à la base, d'un prix qui semblait raisonnable et puis la dernière proposition qui nous a été donnée, Monsieur Poiret a eu vraiment du mal à nous donner les éléments et cette proposition est de 600 000 €, pour avoir des chiffres exacts.

600 000 €, il me semble que c'est une somme exorbitante. Non seulement pour une Association, mais aussi pour une Collectivité.

Ce que nous souhaitons, Monsieur le Maire, c'est que nous ayons des discussions et que la finalité soit que les citoyens de Confession Musulmane de Sin-le-Noble, aient un lieu de culte.

Bien évidemment, le dimensionnement et le chiffrage vont être revus et donc, il y aura, bien évidemment, des allers-retours, des discussions. Mais à la fin, nous souhaitons qu'avant la fin de votre mandat, nous ayons un acte écrit et que les citoyens Musulmans soient satisfaits, que l'on ait répondu à leurs attentes.

C'est tout ce que nous avons à vous dire, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Ziouèche.

Simplement, pour répondre à vos souhaits. Je maintiens que Sin-le-Noble doit se doter d'un lieu de culte digne de ce nom. Je parle de la Mosquée.

Vous avez souhaité que cela se crée au sein de l'Ecoquartier du Raquet, c'est emblématique. Là, je vous ai rejoint sur ce projet, je vous rejoins toujours.

Il y a les contraintes des Collectivités et vos contraintes.

Effectivement, dans votre dernier courrier, vous évoquez entre 150 000 € et 600 000 €, la marge est importante. L'écart est important.

Bon, tout reste à discuter, entre le Président de la CAD, les élus et moi même, car quelque part, il y a bien une affaire d'élus, dans cette histoire. Le coût du foncier n'est pas négligeable.

J'ai bien entendu que sur la superficie, l'architecte est en train de travailler.

Je souhaiterais que lors de la prochaine rencontre avec la CAD et la ville, tout soit mis sur la table, le prix du foncier et le projet architectural.

Je n'irai pas plus loin dans la discussion aujourd'hui, dans la déclaration.

Je crois que ce sont des déclarations d'intention, avec des marges de manœuvre importantes. Mais je suis convaincu, depuis le début, depuis le début de mon mandat, qu'il n'y a rien de facile.

Rien de facile pour vous, pour la CAD, rien de facile pour la ville, rien de facile pour les fidèles, rien de facile pour la population. Voilà.

Il faut tenir compte de tous ces éléments, mais je souhaite qu'il y ait une issue favorable à ce projet.

Je maintiens que ce projet a démarré dans l'objectif de se créer au sein de l'Ecoquartier du Raquet. Il faut maintenir cette cible.

Merci Monsieur Ziouèche.

Après ces quelques heures passées entre nous, je vous souhaite une bonne soirée.